

# **PATRIOTS**

FOR **EUROPE FOUNDATION**

**Base Interarmées renforcée  
en Nouvelle-Calédonie :  
Un outil d'ambition et de projection indopacifique  
au service de l'Union européenne et de la France**

**Base Interarmées renforcée  
en Nouvelle-Calédonie :  
Un outil d'ambition et de projection indopacifique  
au service de l'Union européenne et de la France**



Auteurs :  
Général (2s) Emmanuel Maurin  
Commissaire général de la Marine (2s) Jean-Loup Velut

**Mai 2025**

## TABLE DES MATIERES

<b>SYNTHESE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION : .....</b>	<b>8</b>
<b>I. ENJEUX :.....</b>	<b>10</b>
I.1- La France doit jouer sa partition de Nation européenne et du Pacifique .....	10
I.1.2 - La France, Nation du Pacifique.....	121
I.1.3 - La poussée chinoise.....	143
I.1.4 - ... et la contre-poussée américaine .....	154
I.1.5- Au cœur de la stratégie indopacifique de l'Union européenne.....	16
I.1.6 - A l'ONU, un contentieux persistant.....	177
I.2– Les atouts et les richesses de la France et de l'Union européenne dans la Pacifique .....	198
I.2.1- Nickel et nodules polymétalliques .....	198
I.2.1.1 Nickel.....	198
I.2.1.2 Nodules polymétalliques .....	209
I.2.2– la deuxième ZEE au monde .....	20
I.2.2.1 Présentation de la ZEE .....	20
I.2.2.2 Contentieux ZEE .....	222
I.2.2.3 - La problématique des câbles sous-marins .....	254
I.3 - Présence militaire en Nouvelle-Calédonie – Pacifique .....	265
I.3.1 - Théâtre d'entraînement .....	265
I.3.2 - Outil de rayonnement.....	265
I.3.3 - Outil d'intervention .....	265
I.4 -Enjeu de politique intérieure française et de sécurité européenne .....	276
I.4.1 - L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne .276	
I.4.2 - L'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, facteur de risque pour l'Union européenne.....	28
I.4.3 - Sécurité en Europe versus renforcement Asie- Pacifique.....	31

<b>II. ETAT DES LIEUX DES FORCES ARMEES DE NOUVELLE-CALEDONIE (FANC) .</b>	<b>31</b>
II.1 - Missions générales .....	31
II.2 - Forces déployées .....	31
II.3 - Action et rayonnement régionaux .....	33
II.4 - L'action de l'Etat en Mer (AEM), une mission de souveraineté essentielle .....	33
II.4.1 - La complexité des compétences en AEM.....	33
II.4.2 - Les acteurs de l'AEM .....	34
II.4.3 - L'organisation opérationnelle de l'AEM.....	34
II.5 - Capacité du Port autonome de Nouvelle-Calédonie.....	365
II.6 - Capacités aériennes et Aéroport .....	365
II.7 - Les capacités militaires, aéroportuaires et portuaires de Tahiti. ....	409
II.8 - Capacité renseignement satellitaire .....	40
II.9 - Les relations entre les différents commandements de l'Indo-Pacifique .....	41
<b>III. PERSPECTIVES .....</b>	<b>43</b>
III.1 - Missions .....	43
III.2 - Une densification de toutes les composantes .....	43
III.2.1 - Renforcement Terre.....	43
III.2.2 - Renforcement Air .....	44
III.2.3 - Renforcement Marine.....	44
III.2.3.1 Renforcement en moyens de surface .....	44
III.2.3.2 Renforcement des moyens amphibies .....	465
III.2.3.3 Déploiement d'une base de drones maritimes.....	465
III.2.3.4 Déploiement permanent d'un SNA.....	476
III.2.4 - Renforcement renseignement satellitaire .....	487
III.2.5 - Rotations d'unités européennes.....	48
III.2.6 - Capacités et délais de montée en puissance en cas de crise.....	498
III.2.7 - Organisation du commandement.....	509
III.3 - Budget .....	51
III.3.1 - La LPM 2024 – 2030, un effort certain .....	51
III.3.2 - ...Mais insuffisant au regard des enjeux et des ambitions .....	51

III.3.3 - L'alternative budgétaire : mise en place d'un fonds dédié ambitieux ou traitement de l'urgence.....	52
<b>CONCLUSION : .....</b>	<b>54</b>

## SYNTHESE DE L'ETUDE

Le renforcement de la présence militaire en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un contexte fait d'héritage historique et de bouleversements géopolitiques où nombreux sont les défis et les enjeux pour la France et l'Union européenne.

Par ses possessions dans le Pacifique héritées de la longue Histoire, la France est une Nation du Pacifique, reconnue de ses voisins et qui a sa partition à jouer dans les bouleversements à venir. Membre fondateur de l'Union européenne, particulièrement impliquée dans les débats stratégiques et la question du renforcement du pilier européen de l'OTAN, la position de la France joue également un rôle déterminant sur l'ensemble de la politique indopacifique de l'Union européenne depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre.

Partenaire régulier des pays de l'ASEAN, observateur depuis 2019 de l'ASEAN Defence Ministers' meeting Plus, membre du South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM), plate-forme de dialogue, d'échanges et de coordination qui regroupe sept Etats riverains du Pacifique, la France est également un participant attendu aux Shangri-La Dialogues organisés annuellement à Singapour. Par ailleurs son statut de membre de la Commission d'armistice militaire (UNCMAC) de la Guerre de Corée lui confère un surcroît de légitimité auprès de nombreux pays de la côte asiatique.

Consciente de son rôle, la France s'est dotée dès 2019 d'une stratégie Indopacifique qui, équilibrée, promeut le multilatéralisme et la liberté des mers, récuse, mais sans naïveté, toute velléité belliqueuse et se refuse, au contraire des Etats-Unis, d'apparaître orientée contre le géant chinois. Cette stratégie indopacifique française préfigure, dans sa version nationale, les grandes lignes de la stratégie indopacifique de l'Union européenne qui sera adoptée en 2021. Par ailleurs, l'actualisation récente de la « revue nationale stratégique » de 2025, confirme la volonté française de contribuer à l'essor d'une approche européenne de la zone Indopacifique.

La Chine continue cependant de pousser ses pions dans le Pacifique. Elle avance dans la mer de Chine méridionale où elle multiplie les contentieux territoriaux notamment aux Spratleys et Paracels mais aussi dans l'immensité du Pacifique et bien au-delà des bases américaines de Guam et d'Hawaï que ce soit sous la forme d'accords commerciaux (Papouasie-Nouvelle Guinée, Tonga, Fidji et Nouvelle Zélande) ou d'accords de sécurité (îles Salomon et Kiribati).

Face à cette stratégie expansionniste, les Etats-Unis ont conceptualisé dès 2011 avec le Président Obama une politique de rééquilibrage de l'Europe vers l'Asie (*Pivot to Asia*) en consolidant des alliances avec des pays clés du Pacifique. L'alliance AUKUS (Etats-Unis – Australie - Royaume Uni) en 2021, qui a entraîné l'annulation d'un marché considérable de sous-marins pour Naval Group, ou le dialogue de sécurité du QUAD (Australie Inde – Japon – Etats-Unis) sont des exemples de cette stratégie assumée, notamment par le Président Biden, d'endiguement de la puissance chinoise. L'approche du président

Trump, jugée par certains plus « transactionnelle », pourrait déplacer le curseur vers les aspects économiques au détriment des questions sécuritaires, même s'il est trop tôt pour en tirer des conclusions. L'Union européenne doit s'adapter à cette évolution stratégique, à la montée en puissance de l'affrontement sino-américain, et moduler la part respective de *soft* et de *hard power* de sa stratégie indopacifique en valorisant ses outils de protection de la liberté des mers et sa présence militaire au sein de l'espace indopacifique, et notamment dans le Pacifique sud.

La Nouvelle-Calédonie constitue également pour la France et l'Union européenne un enjeu économique de premier plan. Même si l'exploitation du nickel de l'île, qui représente 25% des réserves mondiales mais seulement 8% du nickel transformé, souffre de faiblesses structurelles et de la concurrence acharnée de l'Indonésie située plus près des routes maritimes mondiales. Les émeutes de 2024 ont accentué ces résultats médiocres alors même que ce minerai reste une pépite mal exploitée et riche de potentialités, notamment en termes de retombées économiques pour la population locale.

Les nodules polymétalliques sont eux-aussi une richesse potentielle encore inexploitée même si l'exploration se poursuit.

La zone économique exclusive (ZEE) française en Nouvelle-Calédonie représente 13.2% de la ZEE française soit 1.6 million de km<sup>2</sup> mais elle n'est pas la seule zone de responsabilité française autour de l'île, puisque s'y emboitent également la zone maritime et la zone Search and Rescue. L'enjeu de surveillance et de protection de ces étendues est colossal pour lutter notamment contre les pêches illégales et le narcotrafic ou protéger les câbles sous-marins qui, pour la plupart, partent d'Australie.

Tel est l'enjeu de l'action de l'État en Mer (AEM) qui souffre toutefois d'un manque de moyens de surveillance et d'intervention.

1500 militaires français sont déployés en Nouvelle-Calédonie. Cette présence militaire permanente est bien sûr un enjeu de souveraineté mais aussi un enjeu de rayonnement régional et permet au Haut-Commissaire et au commandant des forces de disposer d'un outil d'intervention rapide et efficace lors notamment de catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud. Toutefois le volume et les capacités des forces apparaissent très en-deçà du défi stratégique que représente déjà le Pacifique et des ambitions françaises. Il est à noter qu'en l'état actuel des choses, la participation d'unités européennes à la sécurisation du Pacifique sud demeure assez largement anecdotique.

Même si elle est éloignée de 17.000 kms de sa métropole, la Nouvelle-Calédonie représente un véritable enjeu de politique intérieure pour la France. Il s'agit tout d'abord de débloquer au mieux l'avenir institutionnel de l'île après les émeutes de l'année dernière mais le chemin est étroit et le travail de reconstruction gigantesque. Cette présence française en Nouvelle-Calédonie est également essentielle pour l'Union européenne puisque le territoire concrétise symboliquement la stratégie indopacifique de Bruxelles et qu'il assure notamment un rôle de premier plan dans l'accès du continent à une source pérenne et stable de nickel, minerai stratégiquement indispensable à l'industrie civile et au plan de réarmement des vingt-sept.

Par ailleurs et dans le strict cadre militaire, le renforcement de notre présence dans le Pacifique doit s'efforcer de trouver un équilibre avec le renforcement de notre sécurité en Europe qui soit crédible pour notre dissuasion conventionnelle et viable pour nos forces.

Brosser à grands traits les enjeux et défis de la présence française dans le Pacifique nous paraît essentiel avant de proposer une nouvelle structure et organisation de notre base interarmées à Nouméa. Ils sont le contexte dans lequel notre outil militaire se déploiera pour contribuer à servir l'ambition et la stratégie indopacifique de la France et de l'Union européenne.

La première de nos recommandations est bien sûr de densifier toutes les composantes Terre, Air, Marine, et Renseignement de nos forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC). Cette densification demeure d'autant plus nécessaire que la tyrannie des distances impose des délais considérables pour le déploiement d'une force opérationnelle conséquente en cas de crise majeure. Doper un premier échelon d'intervention sur place et renforcer notre capacité de renseignement et d'analyse de la donnée s'avèrent les préalables indispensables pour répondre à notre niveau d'ambition dans le Pacifique.

S'agissant de l'armée de terre, nous proposons de renforcer, avec un peu plus de 350 militaires la structure interarmes du régiment de Nouvelle-Calédonie et sa capacité de maintenance.

Un escadron de chasse permanent avec son soutien, à l'instar de celui de Djibouti, crédibiliseraient notre présence. Il devra également être accompagné d'une densification des moyens de transport et de ravitaillement (A400M et MRTT). Par ailleurs la LPM prévoit de doter les FANC de deux hélicoptères de transport. S'ils s'ajoutent à la dotation actuelle de trois hélicoptères, la capacité d'héliportage demeurera juste suffisante surtout en l'absence d'hélicoptères lourds, grands laissés pour compte dans l'actuelle LPM.

Les moyens maritimes doivent eux aussi être renforcés. La LPM 2024-2030 prévoit bien l'acquisition de six patrouilleurs maritimes dont au moins un devrait être destiné à la Nouvelle-Calédonie. Mais les besoins sont bien supérieurs. La cible idéale serait de quatre à six patrouilleurs et une frégate supplémentaire.

En outre, le rapport Folliot a souligné à juste titre le besoin en capacités amphibies et une dotation en hydroglisseurs offrirait une réelle plus-value pour l'emploi opérationnel des forces terrestres et renforcerait considérablement la capacité amphibie du RIMAP-NC, jusqu'à présent anecdotique.

Par ailleurs, et à l'heure où le conflit en Ukraine souligne l'importance cruciale des drones, la constitution d'une base de drones sur le Caillou s'avère une réelle nécessité pour renforcer notre capacité de surveillance aérienne, maritime et sous-marine dans notre ZEE.

S'agissant du renseignement satellitaire, l'augmentation impérative du nombre de satellites de renseignement optique et écoute doit s'accompagner, de façon tout aussi essentielle d'une montée en puissance de notre capacité d'analyse et de valorisation de la donnée car une donnée acquise et non traitée est une donnée perdue. C'est bien souvent là aussi, dans l'exploitation, que notre bât blesse.

Nous proposons aussi de mettre en place un système de rotation d'unités européennes à partir de la Base de Nouméa. Unités navales, mais aussi terrestres et aériennes. Cette évolution, organisée par la France, marquerait la concrétisation du pilier défense et sécurité de la stratégie indopacifique de l'UE et la complémentarité évidente entre celle-ci et le territoire calédonien.

Sans modifier drastiquement l'organisation du commandement dans l'immensité du Pacifique nous proposons plutôt une coopération et un échange d'appréciations de situations accrus entre les deux commandements français du Pacifique et les attachés de défense des pays riverains de cet océan. Plutôt que de créer un nouveau commandement, un séminaire annuel et un secrétariat permanent permettraient de répondre, à moindre coût, à ce besoin.

En terme budgétaire et dans une première approche, une allocation d'environ 500M€ en plus de la dotation déjà prévue dans la LPM en cours répondrait aux besoins les plus urgents. Mais elle ne serait qu'un pis-aller très insuffisant si elle n'était pas prolongée, pour la seule Nouvelle-Calédonie, d'une enveloppe estimée à environ 2.5 Mds€ pour couvrir l'ensemble des besoins en effectifs supplémentaires, en équipements et en infrastructures opérationnelles et de maintenance nécessaires pour mettre en adéquation notre ambition politique et notre outil militaire dans cette zone clé du XXI<sup>e</sup> siècle.

## INTRODUCTION

La Nouvelle-Calédonie a traversé ces derniers mois une grave crise sécuritaire, économique et politique. La situation s'est en surface calmée. Néanmoins, tout est à reconstruire aux plans économique, humain et politique. Au-delà du redémarrage économique, il faudra rebâtir la confiance entre les communautés et tenter de sortir du blocage institutionnel après les trois référenda ayant réaffirmé la volonté de rester uni à la France. Le chemin politique est étroit mais il est une des conditions sine qua non du retour de la confiance et de la prospérité de l'île.

Ce chemin ne peut pas être uniquement institutionnel, il doit être aussi économique et stratégique. Économique, car nonobstant la question du nickel, nous devrons sans cesse mieux surveiller et protéger notre ZEE dans cette immensité et être en mesure le moment venu d'en exploiter les ressources sous-marines. Stratégique, car la Nouvelle-Calédonie reste le pion principal conférant à la France un statut de Nation du Pacifique et permettant à l'UE de s'affirmer concrètement dans cette région du monde. Elle se situera dans un avenir très proche, et sans doute déjà dans notre présent, au cœur de la rivalité stratégique entre la Chine et les USA.

La France a, en effet, de vrais atouts économiques dans sa ZEE. Alors que la société canadienne, The Metals Company, a annoncé en août dernier son projet d'exploitation de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton, la France a obtenu deux permis de recherche de sulfures polymétalliques dont un au Nord de cette même zone de Clarion Clipperton<sup>1</sup>. Par ailleurs, les études de l'IFREMER conduites en 2022 ont permis de récolter des échantillons d'encroûtements avec une forte concentration de manganèse et de fer, même si l'effort d'échantillonnage reste insuffisant pour en évaluer le potentiel économique. Parallèlement, les études sur les nodules polymétalliques présents dans le Pacifique ont toutes souligné leur très fort potentiel économique compte-tenu de la richesse en éléments essentiels à la transition énergétique comme le cobalt, le nickel ou les terres rares<sup>2</sup>. Alors que la demande mondiale augmente, l'approvisionnement reste limité et accroît la dépendance envers quelques pays (Chine, Inde et Brésil). L'intérêt économique de notre ZEE dans le Pacifique est donc certain même si nos connaissances acquises pour la Nouvelle-Calédonie restent limitées et mériteraient un réel approfondissement. La surveillance et l'exploration de ce remarquable potentiel apparaît donc comme un enjeu clé pour la France et l'Union européenne dans les décennies à venir.

Sur le plan stratégique, la France fait incontestablement partie des Nations du Pacifique et entend bien tenir son rang. À titre d'exemple elle assure une participation active régulière et de haut niveau, avec très fréquemment une intervention du ministre des Armées aux dialogues du Shangri La de Singapour organisés annuellement par l'International Institute for Strategic Studies (IISS). Elle est également depuis 2019 observateur de l'ASEAN Defence Ministers' meeting Plus (ADMM+) et membre du South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM), plate-forme de dialogue, d'échanges et de

---

<sup>1</sup><https://www.objectiftransition.fr/nodules-polymetalliques-sulfures-polymetalliques-non-a-exploitation-des-grands-fonds-marins/>

<sup>2</sup> <https://archimer.ifremer.fr/doc/00754/86566/92022.pdf>

coordination qui regroupe sept Etats (Australie, Chili, Fidji, Nouvelle Zélande, Papouasie Nouvelle Guinée, Tonga et France) et compte trois Etats observateurs : les Etats-Unis, le Royaume Uni et le Japon. La France a d'ailleurs à cet égard organisé en décembre 2023 la réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud.

Néanmoins, alors que cette zone tend à devenir du fait de ses richesses sous-marines, de la pression constante de la Chine et de la rivalité sino-américaine, la zone stratégique-clé du XXI<sup>e</sup>, les forces armées françaises de la zone sont déjà clairement sous-dimensionnées au regard des enjeux de surveillance, de sécurité et d'influence. Et il n'existe aujourd'hui aucune autre présence pérenne de forces européennes dans cette région.

C'est bien dans ce cadre général que s'inscrit cette étude. Son objectif n'est pas de dresser pour la France et l'Union européenne des perspectives économiques et stratégiques dans la zone Indopacifique. Son but est sûrement plus modeste mais se veut très opératoire. Il s'agit, fort de ce constat que tous peuvent aisément admettre au vu des réalités d'aujourd'hui et des enjeux de demain, de définir un volume optimum pour les forces interarmées et la meilleure organisation de leur commandement afin de permettre à la France de tenir son rang de nation du Pacifique, et à l'Union européenne de préserver ses intérêts majeurs et de renforcer son influence dans cette zone essentielle à la sécurité du XXI<sup>e</sup>.

Cette étude s'articulera autour de trois points essentiels :

- Présenter et prendre en compte les enjeux nouveaux de la zone Indo-Pacifique,
- Préciser les forces et lacunes de notre dispositif actuel dans le Pacifique,
- Proposer un dispositif de forces et une organisation du commandement qui, fondés sur le constat actuel et les enjeux à venir, soient les plus à même de répondre aux objectifs de la France et de l'Union européenne dans la zone.

## I. ENJEUX:

### I.I- La France doit jouer sa partition de Nation européenne et du Pacifique

#### I.I.1- Indopacifique ou Indo-Pacifique ?

La France a adopté en 2019, deux ans avant l'UE, une stratégie Indopacifique mais il importe tout d'abord de clarifier ce concept aussi vaste que flou car il pèche pour la France à la fois par son gigantisme géographique, hors de notre portée, et dans sa finalité. Alors que ce concept d'origine américaine répond à une claire volonté d'endiguer la puissance chinoise, les versions française et européenne se veulent avant tout ouvertes au multilatéralisme se gardant de désigner un quelconque adversaire.

Il est d'ailleurs révélateur de remarquer que les Chinois contestent l'existence même du mot Indopacifique car il exclut dans ses termes ... la Chine. Le concept a ainsi, selon les meilleurs experts, une vocation simplement « performative » : il entend faire advenir ce qu'il annonce et exclure le pays qu'il veut endiguer. Il s'agit davantage de l'expression d'une volonté que d'un véritable espace homogène.

Militairement le concept d'Indopacifique est adapté à la taille des armées américaines. Il est surdimensionné par rapport au dispositif militaire français. Le seul intérêt du concept pour la France est de lui permettre de penser de manière cohérente ses territoires ultra marins en continu depuis La Réunion jusqu'au Pacifique Sud.

Un commandement unifié à l'américaine, type INDOPACOM, est hors de portée budgétaire et incompatible avec la taille des forces françaises présentes dans la zone : 7700 personnels contre 375000 personnels pour les USA.

Les militaires français sont présents comme forces de souveraineté à Mayotte et à La Réunion (Océan Indien) en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (océan Pacifique), avec, en plus, deux bases, l'une à Djibouti (Océan indien) et l'autre aux EAU (Golfe). Ce dispositif militaire est complexe, et perdrat sans doute en efficacité si l'on voulait le placer sous un commandement unique, compte tenu de l'immensité de la zone, et de la tyrannie des distances.

Par ailleurs, il n'est pas inintéressant de souligner que l'Europe a adopté le concept, mais sans vision indopacifique unifiée lui préférant d'ailleurs le terme segmenté d'Indo-Pacifique. Si l'on y regarde de plus près, l'Indo-Pacifique se révèle être une véritable cacophonie stratégique :

- sans assise institutionnelle,
- sans géographie fixe,
- et sans agenda proposé.

Le seul point commun des différentes stratégies indopacifiques est qu'elles impliquent un positionnement vis-à-vis de la Chine.

D'un point de vue français, il est donc préférable d'acter conformément au dernier rapport du Sénat, l'existence de quatre zones chevauchantes en Indo-Pacifique :

- l'océan Indien occidental,
- l'Indo-Pacifique central,

- le Pacifique sud,
- le Pacifique oriental.

La Nouvelle-Calédonie est concernée par deux de ces quatre ensembles :

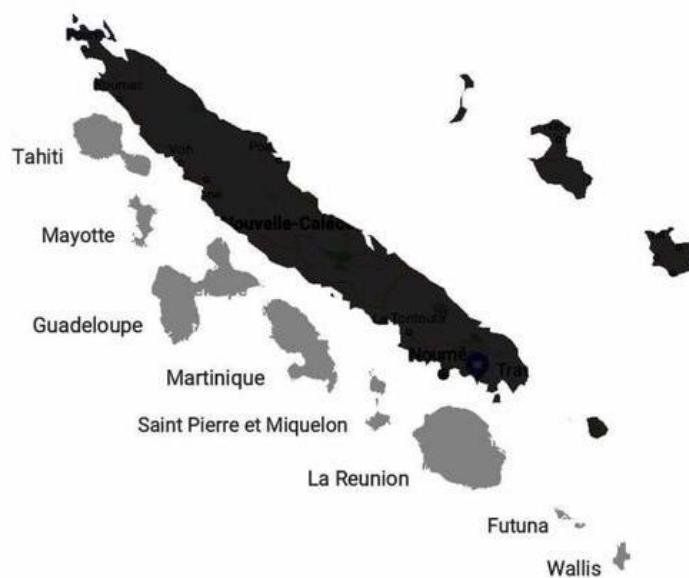
- l'Indo-Pacifique central,
- le Pacifique sud.

Et dans cette vaste zone Indo-Pacifique, deux territoires français doivent faire l'objet de mesures de renforcement militaire : Mayotte en Océan Indien, avec la création d'une nouvelle base navale, dans le nord de l'île, et la Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique, avec la création d'une base interarmées.

### I.I.2 - La France, Nation du Pacifique

La carte ci-dessous illustre l'importance relative de la Nouvelle-Calédonie par rapport aux autres Outre-mer français :

**Carte des outre-mer insulaires à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie**



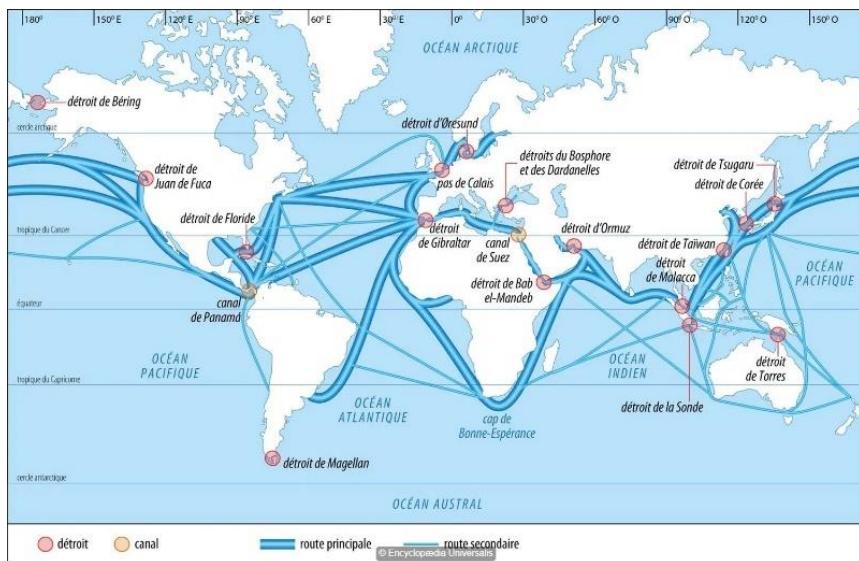
Source : <https://caledonitude.overblog.com/2021/07/carte-des-outre-mers-a-l-echelle-de-la-nouvelle-caledonie.html>

En nous concentrant désormais sur le seul océan Pacifique, la France jouit dans cet espace d'un statut particulier et reconnu du fait de l'histoire et de ses territoires : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie et Clipperton.

Participant régulière à haut niveau aux dialogues du Shangri-La à Singapour, centrés sur les pays de l'**ASEAN**, elle a eu l'occasion en juin 2018 d'y présenter sa politique de défense en Indo-Pacifique qui se veut dirigée contre aucun pays et promeut un espace ouvert, inclusif et respectueux des souverainetés. Elle y prône notamment une entière liberté de survol et de circulation maritime si cruciale dans cette région du monde où le

commerce maritime est très intense, même si l'essentiel de la circulation maritime passe très au Nord des territoires français.

### ***Les principales routes maritimes mondiales***



Source : <https://www.universalis.fr/media/principaux-points-de-passage-maritimes-mondiaux-ca220414/>

Plutôt que d'emboîter le pas à une logique américaine de concurrence directe avec le Chine, cette politique française cherche à favoriser le multilatéralisme et des logiques coopératives en évitant toute logique de blocs.

Dans cette logique de multilatéralisme, elle est également active dans différents forums régionaux de sécurité comme le groupe de travail de **l'ASEAN Defense Ministers' Meeting Plus (ADMM+)** où elle a acquis en novembre 2022 le statut d'observateur. Cette instance regroupe les pays de l'ASEAN et huit autres partenaires de dialogue (Australie, Chine, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande République de Corée, Russie et Etats-Unis, ces pays étant appelés les Pays +) et a pour objectif d'aider les Etats membres de l'ASEAN à relever les défis communs en matière de sécurité maritime, de lutte contre le terrorisme, d'opérations de maintien de la paix, de cybersécurité... La reconnaissance de la France au sein de cette instance lui permet de renforcer sa position et ses intérêts dans la zone Pacifique où la compétition est rude, position renforcée également par notre présence au sein du **South Pacific Defence Ministers' Meeting (SPDMM)**.

Le SPDMM, instance dont la France est membre, est l'unique instance ministérielle de sécurité et de défense du Pacifique Sud qui regroupe, outre la France, l'Australie, le Chili, les Fidji, la Nouvelle Zélande, la Papouasie Nouvelle Guinée et les Tonga. Les Etats-Unis, le Japon et le Royaume Uni y sont observateurs. Elle vise par le dialogue et l'échange à avoir une analyse commune des enjeux de défense et de sécurité et notamment sur des thématiques comme la lutte contre les activités illégales, la prédation des ressources halieutiques ou les risques liés au changement climatique. La France, en la personne de son ministre des armées Sébastien Lecornu, a accueilli en 2023 à Nouméa la session du SPDMM de 2023.

Lors de cette session du SPDMM, le ministre des armées a voulu rappeler que dans la zone « *notre effort n'est pas belliqueux mais il n'a rien de naïf* ». En effet, tant la poussée aggressive chinoise que la politique américaine d'opposition à la Chine de plus en plus nette et qui le sera encore sûrement davantage dans les années à venir sous le mandat Trump, contraindront la France à conforter son statut de Nation du Pacifique, ainsi qu'à défendre de plus en plus fermement ses intérêts et à protéger les ressources de sa ZEE.

L'actualisation récente de la « revue nationale stratégique » 2025 pose également une répartition intéressante de la coopération entre la France et l'UE dans la région : maintien des partenariats nationaux avec notamment l'Inde, Singapour et l'Indonésie (conformément aux souhaits de ces pays attachés à des dialogues bilatéraux) et coopération axée davantage dans le cadre européen avec les organisations régionales, et notamment l'ASEAN, au profit de la résilience des États riverains.

### I.I.3 - La poussée chinoise...

Longtemps discrète dans la Pacifique Sud, la montée en puissance de la marine de guerre chinoise laisse augurer une présence de plus en plus forte et visible pour contourner les avant-postes américains de Guam et des Iles Marianne du Nord. La carte ci-dessous illustre la stratégie du collier de perles chinois dans le Pacifique Sud par le biais d'accords de coopération économique ou de sécurité. A noter que la Nouvelle Zélande a été le premier pays développé à signer avec la Chine un traité de libre-échange dès avril 2008.



Toutefois, cette poussée a essuyé ces dernières années des échecs et notamment à Palau, en Micronésie et aux îles Marshall.

#### **I.I.4 - ... et la contre-poussée américaine**

L'ambition américaine du pivot, ou plus exactement du rééquilibrage américain de l'Europe vers l'Asie n'est pas nouvelle et le Président Obama l'a pour la première fois formulée en 2011. Conscients que le Pacifique et plus généralement la zone un peu fourre-tout de l'Indopacifique deviennent progressivement le centre de gravité économique et stratégique du XXI<sup>e</sup> et le lieu de la confrontation entre les deux superpuissances, les Etats-Unis n'ont cessé de vouloir consolider leur présence et leurs alliances dans la zone, de se désengager de l'Europe et d'inciter fortement les mêmes Européens à assurer par eux-mêmes la sécurité de leur propre continent.

Sur le seul plan sécuritaire, deux exemples illustrent parfaitement cette stratégie.

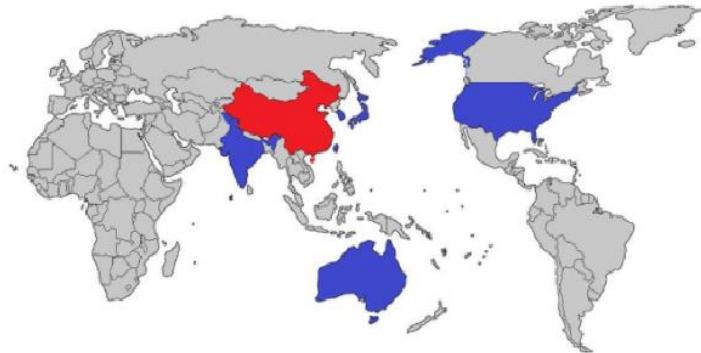
Il s'agit tout d'abord du douloureux dossier AUKUS qui a vu, en septembre 2021, l'éviction par le Président Biden de la France pour la fourniture à l'Australie de 12 sous-marins de type Barracuda, mais à propulsion classique, avec la rupture d'un contrat initialement de 35 milliards d'euros et réévalué ensuite à 56 milliards d'euros. Les Etats-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni avaient souhaité, officiellement, bâtir une coopération militaire commune dans la zone Pacifique et améliorer leur interopérabilité notamment en matière sous-marine.

Mais le dossier paraît loin d'être clos. D'une part, des doutes se sont fait jour sur la capacité américaine à livrer le moindre sous-marin, confrontés qu'ils sont à leurs propres retards. En effet, ils sont à ce jour dans l'incapacité de livrer les 3 sous-marins de classe Virginia prévus pour 2030 et le design des autres sous-marins commandés à la charge des Britanniques a pris également beaucoup de retard. L'industriel britannique BAE System ne pourra donc pas non plus respecter les échéances. Outre ces retards, la facture explose. Cette situation pourrait donc faire perdre à l'Australie toute capacité sous-marine d'ici à 2040. Par ailleurs, l'état d'esprit systématiquement transactionnel du Président Trump et son peu d'égards vis-à-vis de ses Alliés pourraient lui faire voir d'un mauvais œil cette obligation contractuelle souscrite par son prédécesseur voire l'inciter à la rompre. Des voix s'élèvent aussi en Australie pour rouvrir le dossier français qualifiant même l'alliance AUKUS de « plan calamiteux » (selon les mots récents du contre-amiral australien Peter Briggs, ancien participant aux négociations avec la France) ce qui conforterait davantage, outre Naval Group, la position de la France dans le Pacifique... même si ce revirement sera difficile à mettre en œuvre industriellement voire politiquement si la propulsion demandée est nucléaire.

Illustration parfaite de la stratégie américaine d'endiguement de la Chine dans le Pacifique, le forum régional QUAD (Dialogue quadrilatéral pour la sécurité) est un groupe réunissant l'Australie, l'Inde, le Japon et les Etats-Unis. Il est révélateur que la Nouvelle-Zélande, qui dispose d'un accord de libre-échange avec la Chine, n'en soit pas membre. Né aux lendemains du tsunami de 2004, ce dialogue de sécurité qui n'est ni une alliance ni un forum formel, est longtemps resté une belle endormie jusqu'à ce que la politique d'expansion de la Chine dans cet océan ne le ravive en 2017 sous la première présidence

Trump pour coaliser les grandes puissances de l'Indopacifique. Fait essentiel, cette alliance organise régulièrement des exercices maritimes complexes (exercices MALABAR) dans la zone Indopacifique regroupant des flottes des quatre marines qui conduisent des actions particulièrement complexes : lutte anti-sous-marin, combats aériens à partir de porte-avions... Nul doute que ces gigantesques exercices maritimes ont pour but de renforcer l'interopérabilité entre les Nations participantes mais aussi de montrer leurs muscles face à la Chine.

### **Les pays du QUAD et la Chine**



Source : <https://fr.irefeurope.org/publications/articles/article/quad-un-nouvel-axe-liberal-pour-contrer-la-chine-dans-le-pacifique/>

Par ailleurs, le QUAD ne se limite pas à des exercices militaires mais recouvre des sujets tels que la cybersécurité, le contre-terrorisme, la question sanitaire post-COVID ou la 5G. L'Inde bien sûr, mais aussi l'Australie, voient de plus en plus la Chine comme une puissance agressive au minimum sur le plan économique et craignent une dépendance économique qui viendrait à terme leur lier les mains.

Toutefois, cette dépendance australienne semble bien réelle. Après avoir durci le ton en 2020 en souhaitant lancer une enquête sur l'origine du COVID ou en restreignant l'implantation de Huawei dans l'île, l'Australie a repris le dialogue économique avec la Chine car les mesures de rétorsion chinoises ont coûté excessivement cher à l'économie australienne et les exportations australiennes vers la Chine sont redevenues en 2024 à peu-près égales à ce qu'elles étaient avant 2020 soit environ 33% des exportations totales.

Depuis la deuxième présidence Trump, un changement dans la volonté américaine d'endiguement de la puissance chinoise semble se faire jour. En effet, alors que l'administration Biden avait lancé de lourds investissements pour limiter la dépendance des membres du QUAD dans des domaines stratégiques comme les semi-conducteurs, la nouvelle administration Trump a bien sûr réaffirmé sa volonté de contrer la Chine mais fidèle à sa volonté de réindustrialiser avant tout les Etats-Unis, semble souhaiter limiter les gros investissements à l'étranger. Tel a été le message de Marco Rubio, délivré en janvier 2025 lors d'une réunion à Washington, aux différents ministres des Affaires étrangères du QUAD. Cette inflexion vers un repli nationaliste pourrait inciter les autres pays à dialoguer et rechercher d'autres partenaires. S'agissant plus particulièrement de

l'Australie, les déboires américains et britanniques pour la livraison des sous-marins qu'ils se sont pourtant engagés à livrer pourraient être un accélérateur.

### **I.1.6 - Au cœur de la stratégie indopacifique de l'Union européenne.**

La stratégie indopacifique de l'Union européenne (UE) est une feuille de route géopolitique adoptée en 2021 visant à renforcer l'engagement de l'UE dans cette partie du monde.

Cette stratégie repose sur la défense des valeurs de l'UE en matière de relations internationales, c'est-à-dire la promotion d'un ordre international fondé sur des règles, la coopération multilatérale, mais aussi la préservation des intérêts stratégiques de l'Union dans cette zone-clé du monde.

L'existence même de cette stratégie indopacifique reflète la prise de conscience progressive de Bruxelles que la région indopacifique est devenue centrale dans les rapports de force mondiaux et qu'elle s'inscrit au premier rang des tensions croissantes entre les Etats-Unis et la Chine, du fait notamment des routes commerciales maritimes qui passent obligatoirement par cette région.

L'UE commence à percevoir cette modification de la perspective à partir de 2011 avec le fameux "Pivot to Asia" de Barack Obama qui n'est pas encore la formalisation d'une véritable "stratégie indopacifique" de Washington - il faudra attendre 2022 pour cela - mais qui marque déjà la conviction de l'administration américaine que le centre de gravité géopolitique et économique mondial se déplace vers l'Asie.

Dans ces nouvelles conditions, l'UE formalise sa pensée à l'égard de l'indopacifique par une stratégie spécifique. Elle estime, à juste titre, avoir intérêt à assurer la liberté de navigation, à préserver la stabilité régionale, à garantir l'accès aux ressources critiques et à renforcer ses partenariats stratégiques dans la zone. Ces grands objectifs vont eux-mêmes se décliner en principes directeurs autour de six priorités clés :

- La sécurité et la défense, par des coopérations maritimes (exercices navals, lutte contre la piraterie, sécurité portuaire), la présence accrue des marines européennes dans la zone et la promotion d'un ordre maritime fondé sur le droit international (UNCLOS).
- Des partenariats et du multilatéralisme avec l'ASEAN, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud ou l'Australie et le soutien aux États insulaires du Pacifique, notamment les PEID, dans la gouvernance, la santé et l'éducation.
- La connectivité durable, avec des investissements dans les infrastructures (routes, ports, câbles numériques, énergie) pour offrir une alternative aux routes de la soie chinoises.
- La transition verte, avec la coopération dans les énergies renouvelables, les technologies propres, la gestion des océans, et la promotion d'une économie bleue durable.

- La transition numérique autour de la sécurité des données, la cybersécurité, les infrastructures 5G et 6G, l'encadrement éthique de l'intelligence artificielle.
- La recherche, l'innovation, la santé et l'éducation, en particulier par la coopération universitaire et scientifique.

Cette stratégie globale des européens s'appuie sur des outils concrets - le Global Gateway et son plan d'investissement de 300 milliards d'euros jusqu'en 2027, le service extérieur de l'UE et le déploiement naval ponctuel ou permanent dans la région - mais reflète surtout la recherche d'un équilibre entre puissance douce et dissuasion qui est, en quelque sorte, la marque de fabrique de l'UE.

Cette tentative ambitieuse d'affirmer l'UE comme un acteur global stable et fiable, capable de promouvoir un ordre fondé sur des règles, de défendre ses intérêts économiques et sécuritaires et d'être une force d'équilibre dans une région, pêche cependant par un effet de décalage avec l'évolution du monde. La stratégie européenne, conçue en fonction des paramètres de 2020-2021, ne prévoyait ni un deuxième mandat de rupture du président Trump ni l'accélération de l'affrontement sino-américain pour le contrôle des terres rares et des espaces maritimes de l'indopacifique.

Aussi, sauf à renforcer la composante « hard power » de sa stratégie, l'Europe court aujourd'hui le risque de voir ses ambitions perdre en « masse musculaire » dans un espace de plus en plus instable et inflammable. C'est en ce sens que la Nouvelle-Calédonie prend, pour elle, une nouvelle importance.

### **I.1.5 – A l'ONU, un contentieux persistant**

La Nouvelle-Calédonie a été inscrite en 1946-1947 sur la liste des territoires non-autonomes des Nations-Unies, puis après une pause, constamment depuis 1986, avec seize autres territoires, dont la Polynésie française. Chaque année, la Nouvelle-Calédonie envoie des représentants à la semaine de solidarité des Nations-Unies avec les peuples non-autonomes.

A titre d'exemple la dernière résolution en ligne sur le site des Nations-Unis sur ce sujet (8 pages !) et votée le 7 décembre 2023 :

*« réaffirme qu'en fin de compte, c'est au peuple de Nouvelle-Calédonie lui-même qu'il appartient de déterminer librement et équitablement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de ses résolutions sur la question, et demande à cet égard à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations-Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions sur la question. »*

Cette question mérite sans conteste un suivi pour au moins deux raisons : la résolution ne précise pas ce qu'est le peuple de Nouvelle-Calédonie et la tentative de réforme du corps électoral et la question de la citoyenneté calédonienne ont bien montré combien ce sujet restait sensible. Par ailleurs, il convient de conserver à l'esprit que 60% de la ZEE française relèvent de territoires non autonomes du point de vue des Nations unies (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie), auxquels s'ajoutent 9% de territoires contestés.

Cependant et par trois fois, la Nouvelle-Calédonie s'est prononcée contre l'indépendance et la non-participation des Kanaks lors du dernier référendum ne change pas grand-chose à la validité juridique de celui-ci. Par ailleurs, il convient de noter que l'indépendance mentionnée était bien spécifiée comme calédonienne et non kanak ; elle se définissait comme inclusive, incluant donc les populations qui se sont fixées au fil du temps sur l'île, et non exclusive et réservée aux seuls Kanaks.

Les délégations de pouvoir déjà effectuées au profit de cette collectivité *su generis* de la République et régie par le titre XIII de la Constitution sont toutefois si avancées et si complètes qu'une solution institutionnelle qui accorderait davantage à l'île tout en respectant le résultat des trois référenda ressemble désormais à une quadrature du cercle.

S'agissant de l'Union européenne, qui reconnaît le cadre de l'accord de Nouméa, ses États membres n'ont à aucun moment remis en question la souveraineté française, et les institutions européennes continuent de considérer la Nouvelle-Calédonie comme un PTOM rattaché à un État membre, donc hors de leur compétence directe.

## **I.2- Les atouts et les richesses de la France et de l'Union européenne dans la Pacifique**

### **I.2.1- Nickel et nodules polymétalliques**

#### **I.2.1.1 Nickel**

La Nouvelle-Calédonie ne possède rien de moins que 25% environ des réserves mondiales de nickel mais ne produit que 8% du nickel transformé du monde et qui pourtant représente 90% des exportations de l'île et, avant la crise de 2024, un quart de ses emplois directs ou indirects.

La crise du nickel calédonien demeure particulièrement profonde. Elle s'explique tout d'abord par la chute des cours du métal qui a fondu de 50% entre 2013 et 2024 (de 30.000\$ à 15.000\$ la tonne). Cette chute découle en bonne partie de la volonté de l'Indonésie d'assécher la concurrence par une surproduction et d'obtenir de facto un quasi-monopole d'extraction et de transformation puisque l'exportation du minerai brut y est interdite.

Les trois sites métallurgiques du Caillou, armés par trois consortiums différents dont SNL (coentreprise du groupe français ERAMET avec la société territoriale calédonienne de participation industrielle – STCPI et un acieriste japonais), raffine un nickel pour deux marchés différents. Les sites de Doniambo et de Koniambo produisent (ou plutôt produisait pour le site de Koniambo puisque celui-ci a fermé ses portes en août 2024) un

ferronickel pour la production d'acier inoxydable et le site de Goro un nickel qui est utilisé pour la production de batteries au lithium-ion, particulièrement utilisé pour le marché automobile.

La surproduction indonésienne n'explique pas totalement l'effondrement du nickel calédonien. Les coûts de l'énergie (40% des coûts fixes et variables de Doniambo et feu Koniambo), la sous-production des usines (à peine 50% de la capacité maximale), l'éloignement du client majeur (la Chine) par rapport à l'Indonésie, le besoin de rénover le réseau électrique de l'île et les émeutes de mai 2024 apparaissent aussi comme des causes aggravantes.

Cette situation a directement impacté le bénéfice net du groupe ERAMET qui a fondu entre 2023 et 2024 de 109M€ à 14M€, les pertes en Nouvelle-Calédonie (et au Gabon) expliquent l'essentiel de cet effondrement avec notamment l'arrêt de l'extraction du nickel sur le site de Poum en août 2023.

Néanmoins, le poids considérable de cette industrie dans l'économie locale et notamment dans le secteur des emplois rend impératif le sauvetage de ce colosse aux pieds d'argile.

Parmi les pistes envisagées l'abandon du raffinage au profit de l'extraction du minerai brut semble rentable mais rencontre l'opposition farouche du président de la province du Nord, Paul Néaoutyine. Une autre piste consisterait à promouvoir la transformation du ferronickel en matte, un intermédiaire pour la production de batteries.

#### ***I.2.1.2 Nodules polymétalliques***

La France est dans une situation ambivalente : pionnière dans l'exploration, mais opposée à l'exploitation pour des raisons écologiques, depuis 2022 (COP27). Elle détient deux permis d'exploration accordés par l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM), dont l'un en Pacifique Nord (zone Clarion-Clipperton) couvrant une zone de 75000 km<sup>2</sup>. Ce permis, accordé en 2001 est prorogé jusqu'en 2026 mais il sera indispensable de le proroger à nouveau.

La donne change cependant en zone Clarion-Clipperton (CCZ), avec la nouvelle politique américaine. En l'état, la société canadienne The Metals Company (TMC), via sa filiale NORI (Nauru Ocean Resources Inc.) détient un permis d'exploration dans la zone Clarion-Clipperton (CCZ) accordé par l'AIFM, sous le parrainage de Nauru. Cette autorisation porte sur 22% des ressources estimées de la CCZ.

En mars 2025, TMC a annoncé un changement stratégique majeur. Sa filiale TMC USA prévoit de demander en juin 2025 des licences d'exploitation sous le régime américain de la DSHMRA (Deep Seabed Hard Mineral Resources Act). Ce changement est motivé par la lenteur de l'AIFM à donner une réponse avant juillet 2025, conformément à une clause du traité sur les fonds marins, activée en 2021 par Nauru, qui l'oblige à donner une réponse avant cette échéance. Vu de TMC, l'activation du cadre américain permettrait de contourner les règles internationales applicables par l'AIFM.

Nous risquons ainsi de nous trouver très vite avec un début d'exploitation en CCZ, zone qui nous intéresse au plus haut point. La position française contre l'exploitation devra très rapidement être remise en cause, faute de quoi nous sortirons du club des leaders dans

ce domaine capital en termes de sécurité et de défense. La transition de l'exploration vers l'exploitation est en cours... mais sans la France.

En effet, à ce jour, et malgré les prospections prometteuses de l'IFREMER aucune exploitation des fonds marins n'a débuté en Nouvelle-Calédonie. Des technologies d'extraction ont cependant été testées dans la région, notamment en Papouasie Nouvelle-Guinée avec le projet Solwara1. Concernant l'exploration, le programme ZoNéCo lancé en 1991 a exploré la ZEE de Nouvelle-Calédonie et identifié des indices fiables de nodules polymétalliques et d'encroûtement cobaltifères, notamment dans l'Ouest et au Nord de l'archipel.

Ces explorations sont à relancer, même si l'exploitation potentielle reste à ce jour paralysée par la position officielle française, depuis la COP 27 de 2022 qui est celle d'un moratoire que d'autres auront moins de scrupules à respecter, notamment les USA et le Canada.

Cependant les élus de Nouvelle-Calédonie viennent pour leur part d'adopter, le 29 avril 2025, un moratoire sur l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins pour une durée de 50 ans, au nom du principe de précaution. Cette loi concerne l'ensemble de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les activités extractives sont interdites, à l'exception des missions de recherches non invasives. Le texte a été adopté à une large majorité, à l'exception des Loyalistes et du Rassemblement-LR, qui se sont abstenus, en raison de l'interdiction de l'exploration à des fins commerciales et de la durée du moratoire jugée excessive.

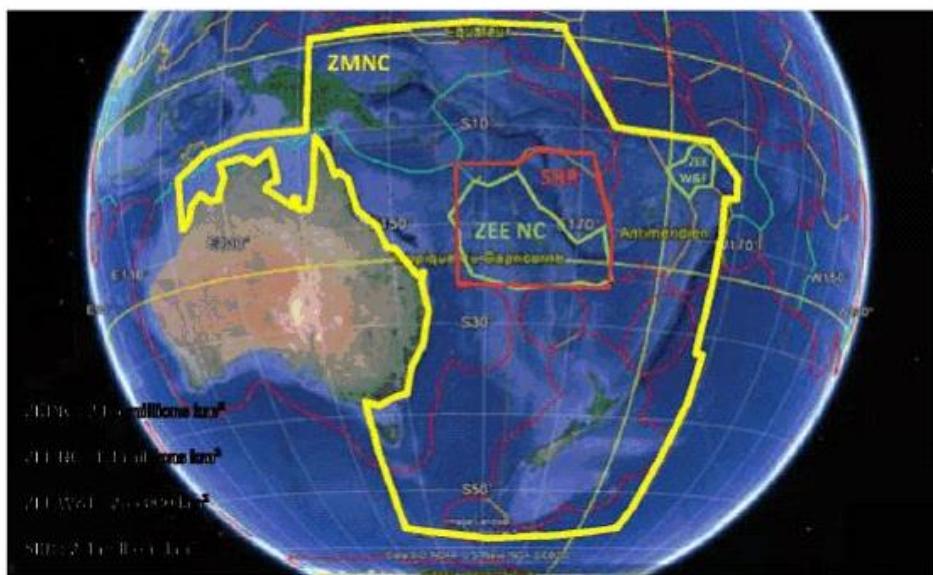
À noter qu'il n'existe pas de position commune pour l'instant sur ce sujet, au sein du Forum des îles du Pacifique.

### **I.2.2– la deuxième ZEE au monde**

#### ***I.2.2.1 Présentation de la ZEE***



## UNE ZONE MARITIME A L'ECHELLE DU GLOBE



Source :

<https://www.senat.fr/rap/r16-222/r16-2225.html>

La ZEE de Nouvelle-Calédonie (en vert sur la carte ci-dessus) représente 1,6 millions de km<sup>2</sup>, soit environ 13,2% de la ZEE française.

Dans le détail, la ZEE de la Nouvelle-Calédonie proprement dite regroupe 1,4 millions de km<sup>2</sup> et 265.000 km<sup>2</sup> pour la ZEE de Wallis et Futuna.

Dans cette zone se trouve le Parc naturel de la Mer de Corail avec une superficie de 1,3 millions de km<sup>2</sup>. Le 18 octobre 2023, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a placé sous « très haute protection » plus de 10% de ce parc naturel.

La Zone Maritime de Nouvelle-Calédonie (ZMNC en jaune sur la carte ci-dessus - c'est-à-dire la zone confiée à l'autorité maritime militaire) est beaucoup plus étendue que la ZEE stricto sensu. Elle s'étend sur 24,5 millions de km<sup>2</sup>.

La zone de sauvetage SAR (Search And Rescue – en rouge sur la carte ci-dessus) zone où s'exerce la responsabilité de la France en matière de sauvetage, s'étend, quant à elle, sur 2,4 millions de km<sup>2</sup>. Elle inclut le Vanuatu.

### I.2.2.2 Contentieux ZEE

La France s'est engagée lors de la visite du président Macron au Vanuatu en 2023 à résoudre rapidement le contentieux existant portant sur les eaux bordant les îles Mathew et Hunter. Ces deux îlots inhabités, situés à 300 km à l'Est de la Nouvelle-Calédonie, et au sud-est du Vanuatu, sont revendiqués à la fois par la France comme faisant partie de la Nouvelle-Calédonie et par le Vanuatu comme faisant partie de sa province de Tafea. Mais le dossier reste pour l'instant au point mort.

L'argumentation juridique française est subtile : la convention du 20 octobre 1906 instaure sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides un condominium franco-britannique impliquant souveraineté et administration conjointe. Juridiquement, l'entité coloniale n'est pas la France, mais le condominium. Toutefois, ces deux îles inhabitées n'ont fait l'objet d'aucune prise de possession officielle.

En 1962, la France répond à une saisie du Tribunal mixte des Nouvelles-Hébrides en indiquant que ces deux îles ne font pas partie des Nouvelles-Hébrides, mais de la Nouvelle-Calédonie. Le Royaume-Uni déclare alors ne pas s'opposer à ce point de vue. Par la suite, la France prend diverses mesures administratives confirmant sa souveraineté, sans réaction particulière, et notamment le rattachement formel à la Nouvelle-Calédonie en 1976, avant l'indépendance du Vanuatu. Mais le Vanuatu, indépendant depuis le 30 juillet 1980, conteste d'emblée la souveraineté française sur ces îles, en indiquant qu'elles auraient dû être considérées comme faisant partie des Nouvelles-Hébrides au moment de la décolonisation, et donc ultérieurement du Vanuatu. Le Vanuatu considère que ces îles sont dans sa continuité géologique et qu'elles constituent des dépendances cultuelles et culturelles. Mathew est « la maison des dieux ». Le Vanuatu a d'ailleurs occupé symboliquement et brièvement les deux îles en 1983, au lendemain de l'indépendance.

L'enjeu en termes de ZEE est loin d'être négligeable : 190.000 kms de ZEE au sein de la ZEE de Nouvelle-Calédonie (1.400.000 km<sup>2</sup>), soit 1/5eme, à peu près autant que la ZEE de Wallis et Futuna. Par ailleurs, Mathew et Hunter sont intégrés au Parc Naturel de la Mer de Corail.

Le FLNKS reconnaît la souveraineté coutumière du Vanuatu sur ces îles, depuis 2009 (déclaration de Keamu). Mais curieusement la France et le Vanuatu font front commun contre l'exploitation des fonds marins.

Depuis 2016, la position juridique de la France concernant l'existence d'une ZEE autour de Mathew et Hunter est fragile. En effet le Tribunal International de la Mer a rendu le 12 juillet 2016 une sentence relative à la mer de Chine méridionale qui, en cas de contentieux, risque d'être transposée. Le Tribunal interprète pour la 1ère fois le fameux paragraphe 3 de l'article 121 de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer qui concerne la distinction juridique entre les rochers et les îles. L'enjeu est capital. Les rochers « ne se prêtent pas à l'habitation humaine ou à une vie économique propre ». Contrairement aux îles, ils ne disposent pas de ZEE. Pour qu'il y ait île emportant ZEE, il faut des conditions permettant à l'habitation humaine ou à la vie économique de se développer de manière permanente, selon des standards minimums. Et par habitation humaine, il faut entendre l'installation, pour une période de temps indéfinie, d'une communauté humaine susceptible de se nourrir et de s'abriter sur l'île, sans aide extérieure. Pour qu'il y ait une vie économique propre, il convient que l'île ait la capacité de soutenir une vie économique indépendante de l'extérieur. Enfin, le statut juridique d'île doit être attribué sur la base de capacités naturelles, sans prendre en considération les modifications substantielles que l'homme peut y apporter.

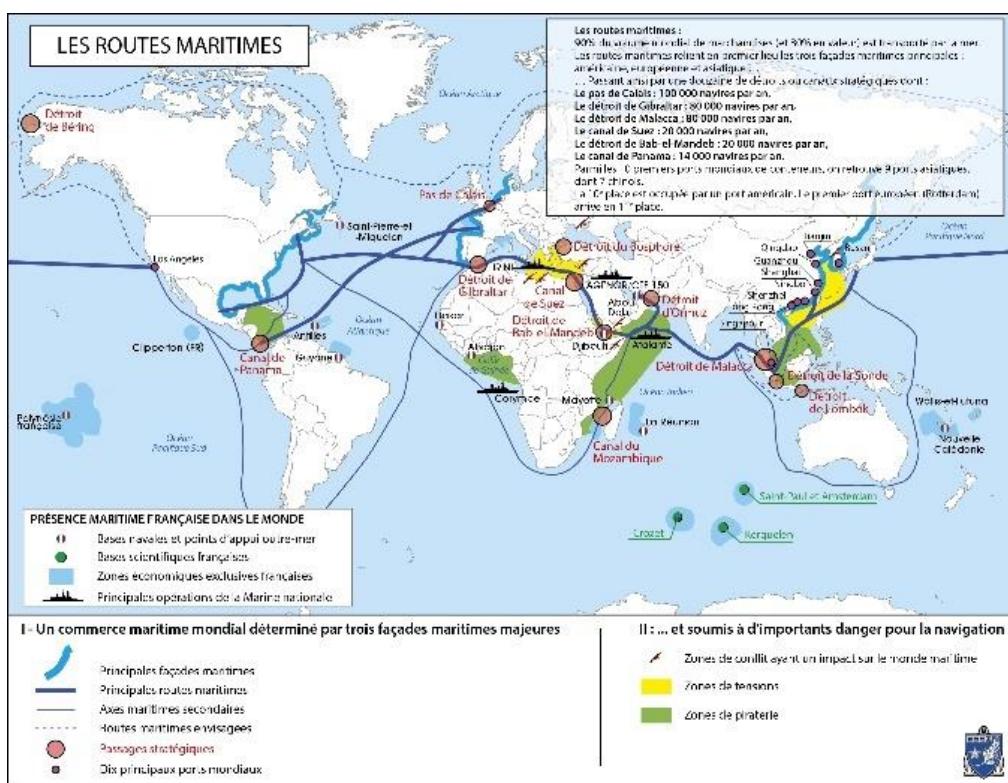
Le litige n'a pas été porté devant les juridictions internationales. Mais en cas de contentieux, la réponse de la haute juridiction risque fort d'aboutir à l'inexistence d'une ZEE autour de Mathew et Hunter. Il convient donc de réaffirmer avec force nos droits

souverains sur les eaux territoriales, tout en permettant un accès pour les cérémonies cultuelles traditionnelles, et être prudent sur la ZEE, quitte à proposer comme pour l'île de Tromelin avec Maurice, une cogestion des ressources halieutiques avec le Vanuatu dans la ZEE de Mathew et Hunter, pour éviter une contestation fatale aux deux parties. Cette solution pourrait être un moindre mal...

Pour affirmer la souveraineté de la France sur ces îles, des missions navales symboliques sont périodiquement envoyées, comme en 2015 avec la frégate Vendémiaire ou en janvier 2019. Il convient d'annualiser ces missions, encore trop rares. Par ailleurs une station météorologique automatique y a été installée.

Abandonner ces territoires serait un aveu de faiblesse et constituerait un précédent notamment pour les îles Éparses dans le Canal de Mozambique, dans le cadre du contentieux avec Madagascar, ou pour Tromelin avec Maurice.

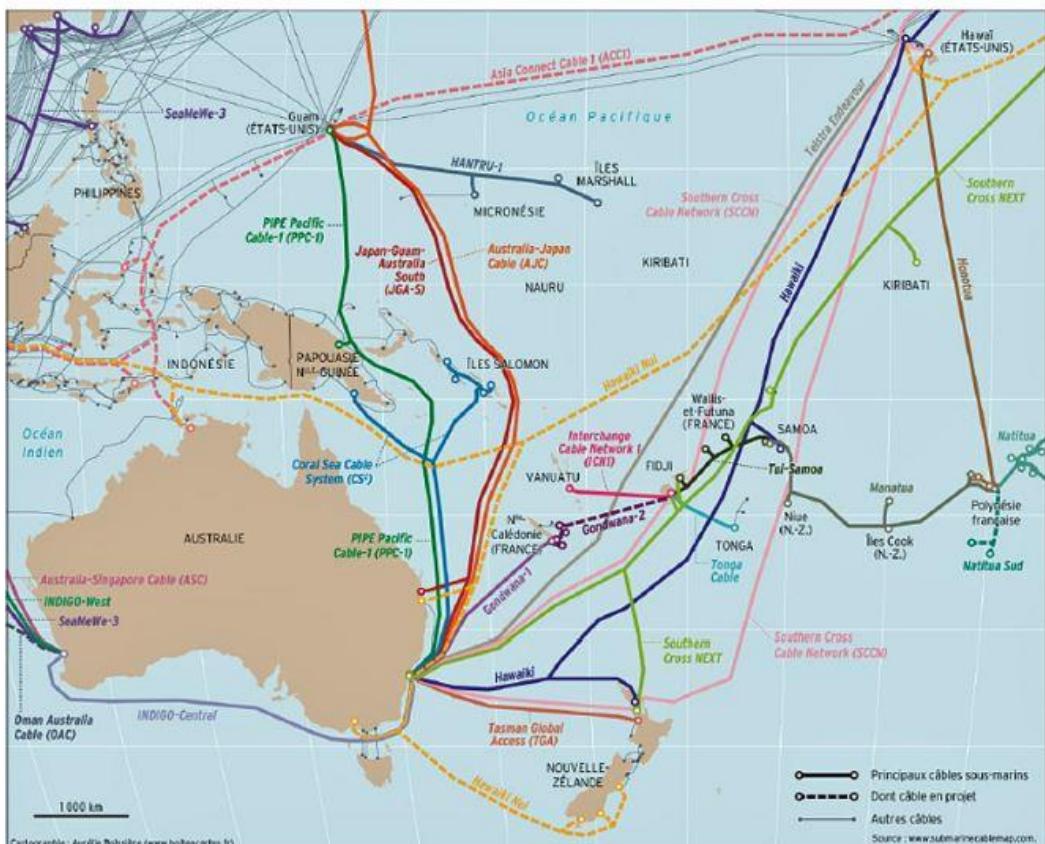
L'ensemble de ces espaces maritimes s'inscrit dans le contexte plus global de la navigation mondiale et des grandes routes maritimes mondiales qui concernent la Nouvelle-Calédonie bien sûr pour la livraison de biens de consommation mais aussi pour l'exportation du nickel. Les cartes ci-dessous donnent un aperçu clair de la problématique française dans le contexte général de la navigation maritime mondiale. Il est à noter que l'essentiel des routes maritimes passent bien au Nord de la Nouvelle-Calédonie (axe détroit de Malacca – Côte Viêt Nam – Côte chinoise).



Source : <https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/carto-du-mois/octobre-2021-routes-maritimes>

### ***I.2.2.3 - La problématique des câbles sous-marins***

## Les principaux câbles sous-marins du Pacifique insulaire en 2022



Source : <https://www.radio1.pf/polynesie-nouvelle-caledonie-les-enjeux-geopolitiques-des-cables-sous-marins-en-oceanie-analyses/>

La Nouvelle-Calédonie dépend très fortement des câbles sous-marins pour ses connexions numériques essentielles. Elle est connectée au réseau mondial des câbles sous-marins depuis 2008 avec le câble Gondwana-1 qui relie Nouméa à Sydney. Depuis août 2022, un second câble sous-marin Gondwana-2 a été mis en place. Il relie la Nouvelle-Calédonie aux Fidji. Parallèlement un câble domestique Picot-2 a été installé pour relier la Grande Terre aux îles Loyauté et à l'île des Pins.

Avec deux câbles internationaux, la redondance est assurée, mais la vulnérabilité reste forte en cas de tsunamis ou de cyclones et bien sûr en cas d'actes malveillants. L'exemple récent en janvier 2022 de l'archipel des Tonga coupé du monde pendant cinq semaines suite à une éruption volcanique oblige à améliorer le dispositif, en diversifiant encore les routes numériques et en améliorant le suivi satellitaire, même si les capacités de ces satellites en orbite basse, comme StarLink, sont limitées et réservées en principe à l'urgence et à la gestion de crise.

## I.3 - Présence militaire en Nouvelle-Calédonie – Pacifique

### I.3.1 - Théâtre d'entraînement

La Nouvelle-Calédonie est pour les forces interarmées qui y sont stationnées un remarquable terrain d'entraînement : tirs, sauts en parachute, vie en campagne, entraînement commando, entraînement amphibie, exercice à la mer... y sont déjà quotidiennement pratiqués au bénéfice direct tant des unités permanentes que des unités tournantes en mission de quatre mois qui y sont déployées. Un renforcement de notre base interarmées en Nouvelle-Calédonie ne pourrait que faciliter la densification de ces exercices et en renforcer le réalisme.

### I.3.2 - Outil de rayonnement

La présence militaire française est un précieux outil de rayonnement de la France tout d'abord à l'intérieur du Pays d'outre-mer vis-à-vis de nos compatriotes Kanaks lors des tournées de province faites régulièrement par les unités françaises déployées sur place. Le but de ces tournées de province est décrit par leur responsable à l'état-major des FANC, dans une fiche destinée à un ouvrage sur l'outre-mer :

*« Il s'agit de « partager » avec les tribus sur l'île. Certaines d'entre elles sont encore bien excentrées des grandes villes et ne voient pas beaucoup de militaires. Ces moments permettent également pour nous autres militaires de connaître le monde mélanésien, bien différent de nos coutumes et traditions. Pendant ces jours mémorables, nous participons aux travaux que les tribus ne peuvent pas forcément réaliser durant l'année par manque de main d'œuvre. En guise d'échange, ils nous font partager leur-train de vie au quotidien et nous montrent leurs techniques de chasse, de pêche ou encore les nourritures qu'ils cultivent, etc. »*

Le rayonnement est également bien sûr régional et des échanges et exercices ont lieu régulièrement entre les forces armées de la région à l'exemple des grands exercices internationaux Croix du Sud qui, organisés tous les deux ans et bâtis sur un scénario de catastrophe naturelle, permettent la coordination et la mutualisation des acteurs et des moyens, pour faire face à une telle crise.

Sur un rythme plus annuel, des exercices de niveau certes plus modeste (niveau de la section) affichent cependant la présence et l'excellence des forces françaises dans la région, à l'instar des exercices régionaux Warfighter en mars 2023 et exercice Cartwheel en septembre 2024...

### I.3.3 - Outil d'intervention

Entraînées et rôdées aux interventions extérieures, les FANC interviennent sur très court préavis et à la demande des pays concernés en cas de catastrophes naturelles. Ce fut récemment le cas au Vanuatu touché par deux puissants cyclones en mars 2023. Cette aide prit tout d'abord la forme de survols de reconnaissance pour évaluer les dégâts et puis se poursuivit par une aide directe aux populations sinistrées. Ces interventions d'ampleur ont très généralement une dimension régionale et s'inscrivent dans le cadre

des accords FRANZ (France - Australie - Nouvelle Zélande) et en appui des autorités locales compétentes.

Toutefois, les moyens humains de lutte contre les catastrophes naturelles apparaissent sous dimensionnés dans le Pacifique :

	Sapeurs-pompiers professionnels (dont militaires)	Sapeurs-pompiers volontaires	Total Sapeurs-pompiers	Ratio de sapeurs-pompiers pour 1 000 habitants	Militaires (chiffres de 2021)	Ratio de militaires pour 1 000 habitants
<b>Guadeloupe</b>	330	1 452	1 782	4,6	1 100	1,4
<b>Martinique</b>	259 (2021)	894 (2021)	1 153 (2021)	3,7		
<b>Guyane</b>	221	663	884	3,2	2 100	7,4
<b>Réunion</b>	883	1 268	2 151	2,5	1 700	1,4
<b>Mayotte</b>	218	416	634	2,5		
<b>Nouvelle-Calédonie</b>			760	3,0	1 650	6,0
<b>Polynésie française</b>	249	379 (2021)	627	2,3	1250	4,0
<b>Wallis-et-Futuna</b>			29	2,4		
<b>France entière (dont sapeurs-pompiers militaires)</b>	<b>55 000 (2021)</b>	<b>197 800 (2021)</b>	<b>252 700 (2021)</b>	<b>3,9 (2023)</b>	<b>30 000</b>	<b>0,4</b>

Sources : Arnell, 2018a ; État-major des armées, 2021, juin ; ministère de l'Intérieur, 2023.

## I.4 -Enjeu de politique intérieure française et de sécurité européenne

### I.4.1 - L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

Comme dit précédemment, les délégations de pouvoir déjà effectuées à cette collectivité *sui generis* de la République sont si avancées et si complètes qu'une solution institutionnelle qui accorderait davantage à l'île tout en respectant le résultat des trois référenda ressemble désormais à un véritable casse-tête, d'autant plus que les dispositions essentielles du statut de la Nouvelle-Calédonie sont irréversibles même depuis les trois *Non* à l'indépendance lors des trois référenda.

Pour rappel, l'indépendance fut rejetée lors des différents référenda par :

- 56,5% des suffrages en 2018 ;
- 53% des suffrages en 2020 ;
- 97% des suffrages en 2021. Les indépendantistes qui avaient demandé un report du vote (pour respecter une période de deuil à la suite de la crise du COVID) se sont refusés à aller voter. La participation à ce troisième scrutin a tout de même représenté 45% du corps électoral.

Politiquement, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie représente en premier lieu un véritable enjeu de politique intérieure française. Il s'agira tout d'abord de trouver une voie de sortie à la crise de l'été dernier et la mission du ministre Valls n'est pas aisée. Toutefois, avoir réussi en février dernier à mettre autour d'une table pour la première fois depuis 2021 toutes les parties-prenantes au dialogue apparaît déjà en soi comme un succès mais la voie reste étroite pour une solution de compromis entre une indépendance pleine et entière refusée par les trois référenda et le statu quo.

Les trois sujets essentiels mis sur la table par le ministre Valls en février dernier ont été :

- le lien avec la France et l'autodétermination,
- la gouvernance et les institutions calédoniennes,
- la citoyenneté calédonienne et le corps électoral, sujet rendu plus complexe par l'existence de trois listes électorales différentes en fonction des élections (liste pour les élections nationales et européennes, pour les élections provinciales et pour les consultations référendaires). En outre, l'accroissement de la part des électeurs inscrits sur la liste des élections générales mais exclus des élections provinciales s'est accrue entre 1999 et 2019 de 7.5% (8.338 électeurs) à 20% (42.596 électeurs)<sup>3</sup>.

L'objet de cette étude n'est toutefois ni de proposer une synthèse de cette délicate question ni encore moins de proposer des solutions institutionnelles et constitutionnelles pour l'avenir politique de l'île, objet de la troisième visite du ministre Valls en Nouvelle-Calédonie ces jours-ci. Mais au-delà du Caillou, le schéma institutionnel et constitutionnel qui sera retenu pour l'île ranimera sans aucun doute les velléités autonomistes et indépendantistes d'autres départements ou territoires français des Outre-mer et de la Corse. Nul doute que toutes ces évolutions seront scrutées avec attention, y compris par d'autres Etats (n'oublions pas l'exploitation faite par l'Azerbaïdjan de la crise de 2024) et constituent potentiellement une bombe à retardement pour notre politique et notre stabilité intérieures.

La question de l'avenir institutionnel du territoire concerne également l'Union européenne. Au regard du droit européen, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui un Pays et territoire d'Outremer (PTOM) associé à l'Union européenne en vertu de l'article 355 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

En tant que PTOM, la Nouvelle-Calédonie entretient un lien constitutionnel étroit avec un État membre de l'UE - la France - mais ne fait pas partie du territoire de l'UE au sens strict. Elle bénéficie d'un statut d'association spécifique avec l'UE, régi par la décision d'association outre-mer (DAO) qui est actuellement celle du Conseil de l'UE du 5 octobre 2021, applicable de 2021 à 2027. Au titre de ce statut, la Nouvelle-Calédonie ne fait pas partie du territoire douanier de l'Union, le droit de l'Union ne s'y applique pas automatiquement, elle ne participe pas aux politiques européennes classiques comme la PAC, la concurrence ou le marché intérieur, mais elle bénéficie d'un accès préférentiel au marché européen, ainsi que de coopérations financières, techniques et

---

<sup>3</sup> chrome-

extension://efaidnbmnnibpcapcglclefindmkaj/https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/SB\_impactmodificationcorselectoral\_mai2024\_VF2.pdf

institutionnelles ayant pour but de favoriser son développement durable, de renforcer l'intégration régionale, de faciliter les liens économiques, sociaux et environnementaux avec l'UE et de promouvoir des valeurs démocratiques partagées.

En fonction des dispositions qui seront arrêtées s'agissant de l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, ce statut européen de PTOM pourrait demeurer en l'état ou évoluer. Deux options au moins sont possibles :

Une migration vers le statut de Région ultra-périphérique (RUP) de l'UE dès lors que certaines conditions auraient été réunies : une volonté politique locale clairement exprimée, suivie par une demande officielle de la France transmise au Conseil européen, donnant lieu à un avis de la Commission européenne évaluant l'impact du changement de statut et enfin une décision à l'unanimité du Conseil européen modifiant l'article 355 du TFUE pour inclure le Territoire dans la liste des RUP.

Si demain la Nouvelle-Calédonie devenait une RUP, elle serait alors pleinement intégrée dans l'UE et s'y appliquerait l'ensemble du droit européen, sauf dérogations spécifiques prévues à l'article 349 du TFUE. Cette intégration marquerait une couverture du territoire par le corpus des politiques publiques européennes, y compris celles de défense et de sécurité. Cette évolution n'est cependant pas la plus probable puisqu'elle signifierait le renoncement pur et simple des indépendantistes à leur projet politique fondamental.

Une évolution institutionnelle calquée sur le modèle du Groenland constituerait une option plus plausible notamment dans le cas de l'adoption d'un schéma de type « État associé » entre la France et la Nouvelle-Calédonie. Quels enseignements peut-on tirer du cas du Groenland ?

Colonisé au XVIII<sup>e</sup> siècle par le Danemark, qui a intégré la CEE en 1973, le Groenland est aujourd'hui un PTOM associé à l'Union européenne, rattaché au Royaume de Danemark. Doté d'une autonomie interne dans le cadre du royaume danois depuis 1979, il ne fait plus partie intégrante de l'Union européenne depuis 1985<sup>4</sup>. Néanmoins, le Groenland constitue un acteur arctique stratégique aux yeux de l'UE et un potentiel partenaire dans le domaine des ressources naturelles, des routes arctiques et de la sécurité environnementale. C'est à ce titre que le Groenland bénéficie d'un cadre de coopération spécial avec l'UE, via un accord de partenariat donnant lieu à des coopérations renforcées sur les ressources naturelles (terres rares, minerais critiques) et un accès aux financements européens.

#### **I.4.2 – L'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, facteur de risque pour l'Union européenne**

La Nouvelle-Calédonie constitue un atout décisif pour l'UE dans l'indopacifique en lui donnant, dans cette zone du monde, une consistance géographique, stratégique et diplomatique qui n'a rien de virtuelle. Sans la Nouvelle-Calédonie, l'UE pourrait certes maintenir une stratégie indopacifique, mais elle en sortirait considérablement affaiblie, tant sur le plan symbolique que stratégique.

---

<sup>4</sup> À la suite du référendum de 1983, par lequel 53 % du corps électoral groenlandais a voté pour la sortie de la CEE pour des raisons de souveraineté sur la pêche. En 1985, le Groenland quitte donc la CEE, devenant un PTOM associé, via un traité de retrait spécifique (traité de Groenland).

Certes, les partenariats solides noués dans la cadre des accords stratégiques avec l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et l'ASEAN ou par le dialogue renforcé avec les petits États insulaires du Pacifique (Fidji, Vanuatu, etc.), ne seraient pas remis en question.

Certes, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna resteraient, au moins pour un temps, des territoires français dans le Pacifique.

Certes, La Réunion, RUP de l'océan Indien, permettrait toujours une projection régionale dans l'ouest de l'Indopacifique.

Certes, la présence économique et diplomatique de l'UE via ses délégations, ses programmes de coopération et les ambassades de ses États membres continuerait de se faire sentir, surtout si elle s'appuie sur le déploiement effectif de la Stratégie *Global Gateway* en matière d'APD<sup>5</sup> et d'infrastructures et sur les missions navales de type EU NAVFOR Atalanta dans l'océan Indien.

Toutefois, sans la Nouvelle-Calédonie, l'UE perdrait des atouts majeurs, en particulier dans le Pacifique sud, ce qui l'obligerait à réécrire sa stratégie indopacifique dans le sens d'une réduction significative de ses ambitions.

La perte de présence physique et politique d'un territoire européen à statut particulier dans le Pacifique sud ne manquerait pas d'affaiblir le poids symbolique de l'UE dans la zone et de réduire sa légitimité régionale face à la Chine ou aux États-Unis.

L'affaiblissement capacitaire serait notable avec une réduction significative de la ZEE, la perte d'un point d'appui militaire et logistique pour les forces françaises et européennes, et la moindre influence de l'UE que cela ne manquerait pas d'entraîner au sein des organisations régionales du Pacifique (CPS, PROE, Forum des îles).

Sur le plan économique, la sortie de la Nouvelle-Calédonie de l'orbite UE équivaudrait pour notre continent à la perte d'un réservoir stratégique de nickel. En 2023, la Nouvelle-Calédonie représentait, en effet, 6 % environ de la production mondiale de nickel (quelque 200 000 tonnes). Mais, derrière ce chiffre relativement modeste, le Caillou dispose d'environ 20 % des réserves mondiales prouvées de nickel latéritique. Or, le nickel est indispensable pour la production de batteries électriques, pour la décarbonation de l'industrie lourde et donc pour la transition énergétique de l'Europe. Ce minerai est également indispensable aux alliages nécessaires à l'industrie aéronautique, laquelle est particulièrement concernée par le plan de réarmement continental. Et, à l'heure où l'Europe entend sécuriser sa chaîne d'approvisionnement en métaux stratégiques avec l'adoption du Critical Raw Materials Act (CRMA), le nickel calédonien est l'un des seuls gisements mondiaux significatifs sous souveraineté européenne.

Enfin, le détachement de la Nouvelle-Calédonie signifierait aussi une difficulté croissante de l'Europe à maintenir des chaînes d'approvisionnement sécurisées en matériaux critiques et donc une moindre capacité à jouer un rôle moteur dans une diplomatie climatique dont elle entend pourtant être l'un des principaux animateurs mondiaux.

---

<sup>5</sup> Aide publique au développement

#### I.4.3 - Sécurité en Europe versus renforcement Asie- Pacifique

Pour consolider son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, la France se doit de poursuivre une politique globale. Pour autant, puissance moyenne à vocation mondiale, la France devra mettre en adéquation sa politique générale, son ambition diplomatique et sa stratégie de défense.

Sur le seul plan de la défense, elle devra sans doute se positionner sur sa stratégie indo-pacifique : maintenir la voie actuelle faite de multilatéralisme, de dialogue et promouvant la liberté des mers et se gardant, sans naïveté mais loin de toute velléité belliqueuse, de s'opposer à la pression chinoise, ou bien prendre progressivement et plus ouvertement partie contre l'Empire du Milieu. Dans ce contexte il est certain que l'annexion brutale de Taïwan par la Chine constituerait un véritable tournant qui mettrait à mal l'ambivalence savamment entretenue du discours français (et de l'UE) sur « la **politique** d'une seule Chine » datant du Général De Gaulle par opposition au « **principe** d'une seule Chine » prôné par Pékin.

Sur un strict plan des moyens militaires, la tyrannie des distances et les exigences de la maintenance nécessiteront de trouver une répartition équilibrée entre les moyens à déployer en permanence en Asie-Pacifique et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie et ceux pouvant être déployés occasionnellement car nécessaires pour la crédibilité de la sécurité européenne.

Ce point est développé dans la partie 3 de la présente étude.

## II. ETAT DES LIEUX DES FORCES ARMEES DE NOUVELLE CALEDONIE (FANC)<sup>6</sup>



### II.1 - Missions générales

Les Forces Armées de Nouvelle-Calédonie constituent la base interarmées française la plus importante de l'océan Pacifique. Placées sous le commandement d'un général de brigade Terre, elles exercent des missions diverses :

- Mission de souveraineté tout d'abord avec un important volet de l'Action de l'Etat en Mer (AEM - sauvegarde maritime, surveillance générale en mer, police des pêches, police judiciaire...),
- Mission de préparation opérationnelle pour les unités y compris l'unité tournante parachutistes du régiment d'infanterie de marine du Pacifique (RIMAP-NC),
- Mission d'intervention et d'action régionale soit par voie aéroterrestre soit par voie maritime, ce dernier type de missions pouvant être conduites en complémentarité et coopération avec les Forces armées de Polynésie française (FAPF) stationnées à Tahiti.

### II.2 - Forces déployées

Le soutien des FANC est assuré par une Base de Défense (BdD) et le soutien commun et l'administration générale sont assurés par un Groupement de soutien de la Base de

<sup>6</sup> <https://www.defense.gouv.fr/operations/forces-prepositionnees/forces-souverainete/forces-armees-nouvelle-caledonie>

défense (GSBdD), adoptant en cela la réforme du soutien lancée dans les armées en 2011 censée rationaliser le fonctionnement tout en diminuant les effectifs qui y sont dédiés.

Il convient également de noter, dans le cadre de cette étude et après les émeutes dévastatrices de l'année 2024 que la France dispose en Nouvelle-Calédonie d'un atout : le régiment du service militaire adapté (RSMA – NC). Placé sous la tutelle du ministère des Outre-Mer, il a pour mission de lutter contre le chômage dans les DROM-COM. Il s'adresse aux jeunes volontaires et leur propose une formation professionnelle qualifiante dans une vingtaine de filières tout en développant les compétences sociales (cours de français, de mathématiques préparation au marché de l'emploi...) et l'autonomie (permis de conduire, stage en entreprises...).

Le RSMA-NC est stationné à Koumac avec une compagnie à Koné. Il peut être placé sous les ordres directs du COMSUP en cas de réquisition du Haut-Commissaire.

Le COMSUP FANC dispose d'un état-major interarmées et les FANC regroupent environ 1.650 militaires et personnels civils, répartis à Nouméa, Plum, Tontouta et Nandaï.

Les forces armées en Nouvelle-Calédonie sont constituées d'éléments de :

**- l'armée de Terre**, avec :

- le régiment d'infanterie de marine du Pacifique – Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC). Ses 600 hommes sont implantés à Plum, Nouméa et Nandaï et environ 75% d'entre eux sont des éléments engagés en mission de courte durée de 4 mois environ. Il est composé de six unités :
  - Compagnie de commandement et de logistique
  - Compagnie motorisée
  - Compagnie parachutiste
  - Compagnie interarmes
  - Compagnie de maintenance
  - Compagnie de réserve

Il dispose en outre d'un centre d'entraînement nautique commando et d'un groupe cynophile.

**- la Marine nationale**, dont la base navale de Nouméa, avec :

- la frégate de surveillance *Vendémiaire* embarquant un hélicoptère *Dauphin* de la 22S,
- un bâtiment de soutien et d'assistance Outre-mer *D'Entrecasteaux*,
- un patrouilleur *Auguste Benebig*,
- + un patrouilleur *Jean Tranapé* (arrivée en 2025),
- une vedette de la gendarmerie maritime,
- des éléments de protection (fusiliers marins en unité tournante),
- deux avions de surveillance maritime *Gardian Falcon F200* (flottille 25F).

**- l'armée de l'Air**, déployée sur la base aérienne 186 *Paul Klein* à la Tontouta, avec :

- l'escadron de transport (ET52) avec :
  - deux avions de transport tactique *Casa CN 235*,
  - trois hélicoptères de manœuvre *Puma*.

## **II.3 - Action et rayonnement régionaux**

L'action régionale des FANC sous l'autorité de son COMSUP est déjà loin d'être négligeable mais pourrait encore être renforcée.

La France est en effet engagée aux côtés de la Nouvelle Zélande et de l'Australie dans les accords FRANZ (France, Australie Nouvelle-Zélande). Ces accords, dont la fortune a été inégale selon les périodes, notamment lors de la reprise des essais nucléaires, furent signés en 1992 et visent à fournir une aide humanitaire et à pouvoir apporter une aide coordonnée en cas de catastrophe naturelle dans le Pacifique Sud. Il fut récemment réactivé pour le Vanuatu en 2020 et 2023, aux Tonga en 2022 en Papouasie Nouvelle Guinée en 2021 et aux Fidji en 2020.

La bascule de l'effort américain de l'Europe vers l'Asie annoncée déjà par le Président Obama en 2011 et qui sera très vraisemblablement accentuée par le Président Trump conduira sans nul doute la France à affirmer de plus en plus fermement son statut de Nation du Pacifique.

Notre éventuelle participation au dialogue QUAD (Dialogue quadrilatéral pour la sécurité – Quadrilateral Security Dialogue) mis sur pied après le tsunami de 2004 pourrait être un exemple de cet affermissement. Une présence plus poussée de notre pays dans le Pacifique pourrait conduire en effet à se poser la question de notre participation ou non à un tel dialogue perçu par la Chine comme provocateur et directement orienté contre elle. Une telle participation reste cependant liée à une inflexion majeure de notre actuelle stratégie indo-pacifique « sans naïveté mais non belliqueuse » nonobstant une hypothétique acceptation des actuels membres du dialogue et principalement des Etats-Unis.

## **II.4 - L'Action de l'État en Mer (AEM), une mission de souveraineté essentielle**

### **II.4.1 - La complexité des compétences en AEM.**

L'Action de l'Etat en Mer se caractérise par une double complexité :

- complexité cartographique (voir carte ZEE page 18),
- complexité en termes de compétences et de partage de responsabilité entre l'État français et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

On distingue :

- les compétences maintenues à l'État français : souveraineté et protection des intérêts nationaux, sûreté maritime, lutte contre les activités illicites, pouvoirs de police générale, autorisation de recherches scientifiques marines
- les compétences partagées entre l'État et le territoire : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité maritime pour l'assistance aux navires en difficulté, informations nautiques, météo, surveillance circulation maritime, sécurité maritime pour le déminage,
- les compétences transférées au Territoire : sécurité maritime pour la signalisation et la sécurité des navires, gestion des espaces protégés, contrôle sanitaire et

conditions de travail en mer, gestion du patrimoine et des ressources marines, police douanière, fiscale et économique en mer.

Ce partage de responsabilités est source de complexité. Et peut même nuire à l'efficacité optimale :

- Dans les eaux intérieures, la surveillance et la sécurité relèvent de l'Etat français, mais la gestion des ports relève du gouvernement local,
- Les eaux territoriales relèvent de l'État français, mais la pêche relève du gouvernement local,
- Dans la ZEE, la surveillance et la défense maritime relèvent de l'État français, mais la gestion des aires marines protégées (parc mer de Corail notamment) et l'exploitation des pêches relèvent du gouvernement local.

#### **II.4.2 - Les acteurs de l'AEM.**

Concernant l'AEM, les acteurs nationaux et territoriaux sont nombreux. :

- Les FANC
- Le COSS (Centre Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage)
- Le CFIM (Centre de Fusion de l'Information Maritime),
- Les Douanes
- La gendarmerie
- Les affaires maritimes
- Le Parc National de la mer de Corail

A cela s'ajoutent les acteurs internationaux : forum Fisheries Agency, Pacific QUAD...

Les moyens d'intervention en mer relèvent de plusieurs administrations : bâtiments de la Marine nationale, Guardians, bâtiments de la gendarmerie maritime, satellites AIS/VMS, et navires néo-calédoniens.

Concernant les moyens hauturiers, ils sont composés de la manière suivante :

- 1 bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer D'Entrecasteaux,
- 1 patrouilleur outre-mer Auguste Bénébig,
- 1 frégate de surveillance Vendémiaire,
- 2 Guardian Falcon Marine,
- 3 Puma,
- 2 CASA CN235.

#### **II.4.3 - L'organisation opérationnelle de l'AEM**

L'organisation opérationnelle AEM relève du Premier Ministre (SGMER), sous l'autorité duquel se trouve placé le Haut-Commissaire qui est Délégué du Gouvernement pour l'AEM (DDGAEM). De lui relève le Commandant de Zone Maritime (Division AEM). Celui-ci s'appuie sur deux centres opérationnels : le COIA et le COSS. Il travaille en étroite synergie avec le COMSUP des FANC et le Président du Gouvernement de la NC (DSCGR). La zone à surveiller et la zone d'intervention éventuelle sont immenses. Elles ne se limitent pas à la surface et à l'espace aérien. La colonne d'eau est aussi un enjeu ainsi que les grands fonds marins. Il convient également de sécuriser les câbles sous-marins qui desservent la Nouvelle-Calédonie.

## **II.5 - Capacité du Port autonome de Nouvelle-Calédonie**

Le port de Nouméa, pouvant accueillir des bateaux d'un tirant d'eau de 10.5m n'est pas directement situé sur les grandes routes maritimes.

- 1500 kms à l'Est de l'Australie (Brisbane et Sydney),
- 1700 kms au Nord-Est de La Nouvelle Zélande (Auckland),
- 7000 kms au sud-ouest du Japon (Tokyo),
- 500 kms à l'ouest du Vanuatu (Port-Vila).

Nouméa est une escale secondaire sur la route Asie-Australie-Nouvelle-Zélande. Cette route est desservie par des feeders depuis Sydney et Brisbane. Nouméa sert également de point de connexion pour les îles du Pacifique sud (Vanuatu, Fidji, Wallis et Futuna) notamment pour le transbordement. Les exportations de nickel partent vers l'Asie mais en suivant des routes spécialisées, plutôt que les grandes routes maritimes.

Le trafic du port marchand de Nouméa repose pour l'essentiel sur le mineraï de nickel. En 2023, ce trafic représente 67% du trafic du port, soit près de 3 millions de tonnes. Le trafic de marchandises représente pour sa part 32% du trafic du port, soit 1,5 millions de tonnes. La crise du nickel pourrait réduire structurellement ce trafic. A noter néanmoins que les réserves de nickel calédoniennes représentent de 20 à 30% des réserves mondiales. Le trafic de conteneurs est à la hausse, (561000 tonnes en 2023) mais la capacité d'accueil des porte-conteneurs reste limitée.

Un plan décennal 2014-2025 a prévu l'extension du quai de commerce (poste 8) et le dragage de la grande rade, afin d'augmenter la capacité d'accueil pour les porte-conteneurs et les paquebots. Il est en fin de réalisation. Il faut impérativement poursuivre cette politique de diversification vers le transbordement et la croisière (57.000 passagers en 2022) pour réduire la dépendance du port au nickel.

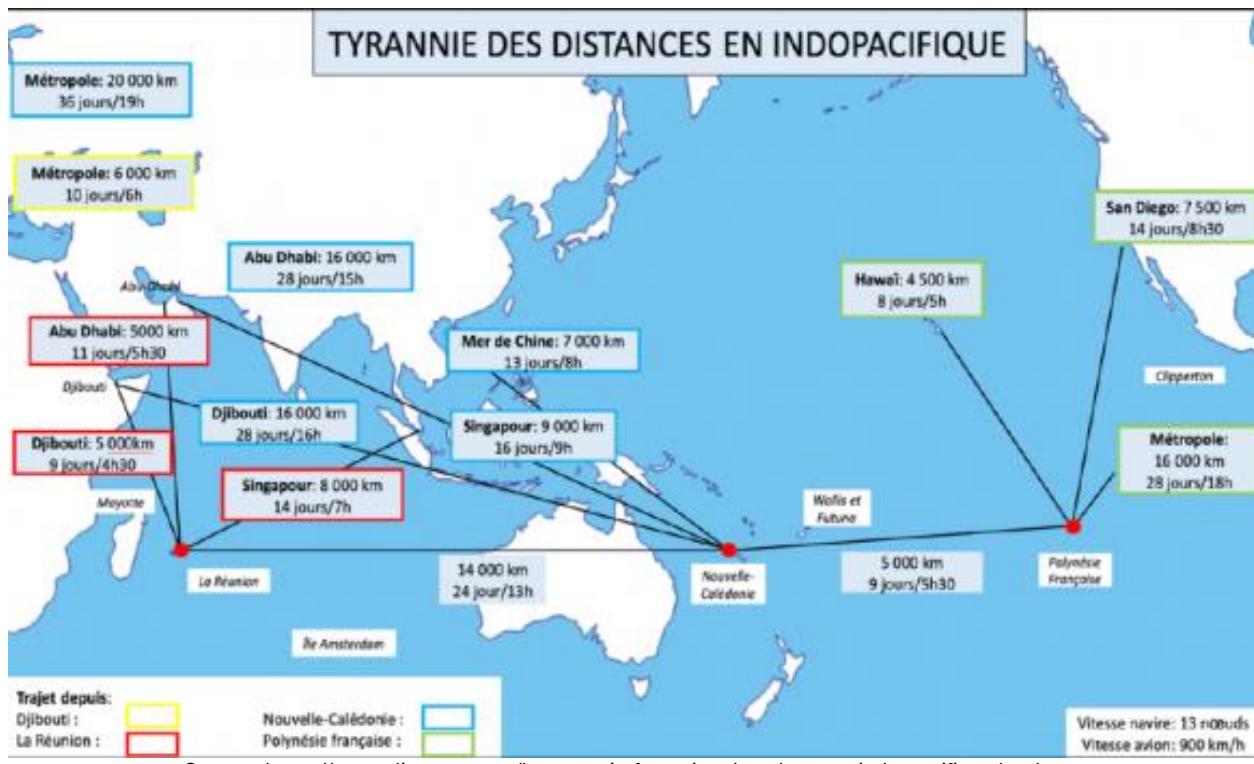
## **II.6 - Capacité aériennes et Aéroport**

L'aéroport international de Nouméa – La Tontouta présente les caractéristiques suivantes :

- 3250 m de piste,
- 11 avions dont 5 gros porteurs et 1 poste de maintenance gros porteur et 5 postes d'aviation générale,
- 3400m<sup>2</sup> de superficie pour la gare de fret,
- Superficie aérogare : 22 700m<sup>2</sup>.

Il est donc bien équipé et a la capacité d'accueillir de nombreux aéronefs militaires : cargos, avions de chasse et ravitailleurs. Toutefois, les capacités de cet aéroport doivent être pondérées par la tyrannie des distances qui complexifient les opérations aériennes qui pourraient être conduites à partir de cette plate-forme aéroportuaire.

Les cartes ci-dessous illustrent de façon chiffrée cette tyrannie des distances :



Cette deuxième carte montre le rayon d'action réel d'un Rafale sans ravitaillement en vol :

#### DISTANCES ET RAYON D'ACTION D'UN RAFALE SANS RAVITAILLEMENT



Elle laisse apparaître que, sans ravitaillement :

- Sydney, Port Moresby et bien sûr Papeete et Taïpei sont hors de portée ;
- Auckland quasiment hors de portée.

Pour pallier cette réalité deux solutions sont envisageables :

- Le ravitaillement en vol avec un ravitailleur MRTT ou
- Le ravitaillement à partir d'un porte-avions, qui nécessite des équipages qualifiés appontage.

mission	ravitaillement	carburant disponible	transport	autonomie de MRTT	rayon d'action d'Eurofighter
sans mission	—	111 tonnes au décollage	—	16 100 km	—
transport	—	111 tonnes au décollage	250 passagers, soit 20 tonnes environ	12 000 km	—
transport	—	111 tonnes au décollage	200 personnels de sauvetage et matériaux	10 200 km	—
transport	—	111 tonnes au décollage	300 passagers et 43 tonnes de charge	8 400 km	—
ravitaillement 0	tous	55 tonnes de ravitaillement sur 111	—	1 852 km durant 4h30	—
ravitaillement	tous	64 tonnes de ravitaillement sur 111	—	926 km durant 5h	—
ravitaillement	4 <a href="#">Eurofighter</a>	111 tonnes au total (MRTT et Eurofighter)	—	...	6 700 km
ravitaillement et transport	4 <a href="#">Eurofighter</a>	111 tonnes au total (MRTT et Eurofighter)	25 tonnes de charge	...	5 200 km

Source : site Airbus Military

Pour donner un ordre d'idée, un MRTT est capable de faire effectuer le vol de l'Australie jusqu'aux États-Unis continentaux pour 6 avions de chasse.

### **Capacité du CASA :**

Le CN-235 vole à 450 km/h au maximum. Son plafond de vol est d'environ 24 600 pieds, soit 7,5 kilomètres.

Cet avion de transport militaire a un rayon d'action de 5 000 km en charge normale et de 1 500 km avec sa charge maximale.

### **Capacité de l'A 400M :**

L'A 400 M est un avion de transport, successeur du C160 Transall et du C130 Hercule mais possède des capacités bien supérieures.

## CAPACITE DE L'A 400 M



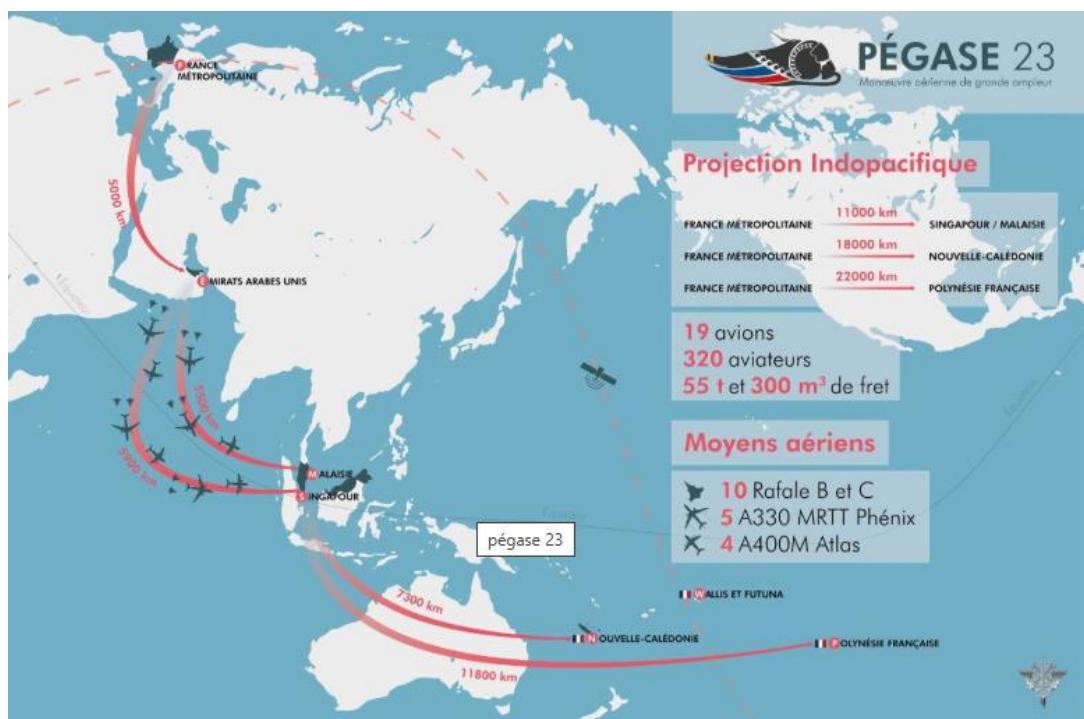
Nouméa - Port Moresby (Papouasie Nouvelle Guinée) : 2500kms

Nouméa - Brunei : 6350 kms

Nouméa - Tapei : 7150 kms

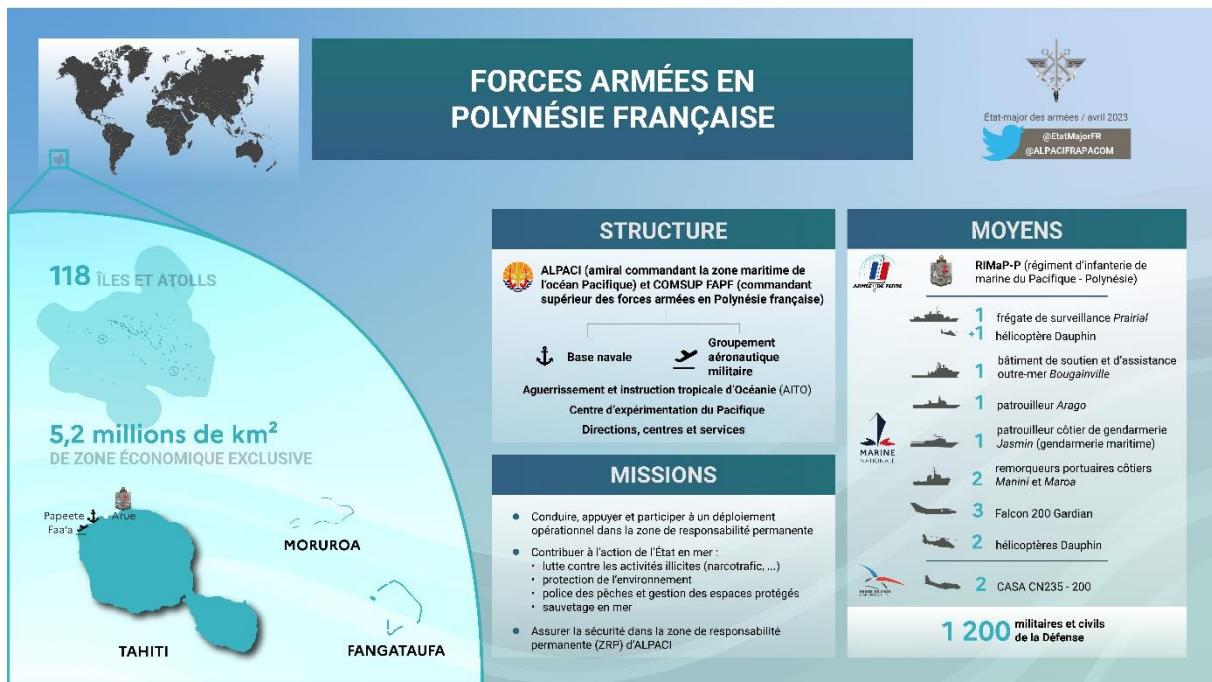
A titre d'exemple, l'exercice PEGASE 2023 a permis d'illustrer la faisabilité d'une projection d'envergure par voie aérienne. Cet exercice qui s'est déroulé en juin 2023 a engagé 19 avions dont 10 Rafale, 5 A330 MRTT et 4 A400M dans le Pacifique. Pour cette mission, ils ont fait escale notamment aux EAU et à Singapour.

Si au cours de cet exercice, aucun Rafale ne s'est posé à Nouméa, l'exercice HEIFARA 2021 avait vu 2 A400M, 2 A330 MRTT et 3 RAFALE se poser à La Tontouta. Le déploiement, véritable défi logistique, avait pu être conduit en à peine 40 heures (17 000 kms).



## II.7 - Les capacités militaires, aéroportuaires et portuaires de Tahiti.

### **Capacités militaires des Forces Armées de Polynésie Française (FAPF)<sup>7</sup>**



Historiquement très axées sur la protection et la surveillance des essais nucléaires français sur les sites de Mururoa et de Fangataufa, Les FAPF constituent aujourd’hui dans la zone dite Asie-Pacifique une importante base interarmées et disposent d’une capacité d’action et d’intervention régionale maritime qui peut agir en complémentarité avec le volet aéroterrestre des FANC.

Toutefois, à l’heure actuelle, la zone de compétence de l’amiral commandant la zone de responsabilité Asie-Pacifique (ALPACI) s’étend sur tout l’océan Pacifique à l’exclusion de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie, des îles mélanésiennes, de l’Australie et de la Nouvelle Zélande qui sont sous l’autorité du COMSUP FANC.

#### **Aéroport de Tahiti – Faa'a**

L’aéroport de Tahiti Faa'a est situé à 5 kilomètres de Papeete a une longueur de piste de 3420 mètres qui permet d'accueillir des gros porteur le Boeing 747 et l'Airbus A380 ainsi que des avions de chasse. Il est doté de deux terminaux un terminal international et un terminal domestique.

#### **Port autonome de Papeete - Tahiti**

A ce jour, le port autonome de Papeete est l’unique port international de Polynésie française et il est le port de transit pour alimenter les îles polynésiennes.

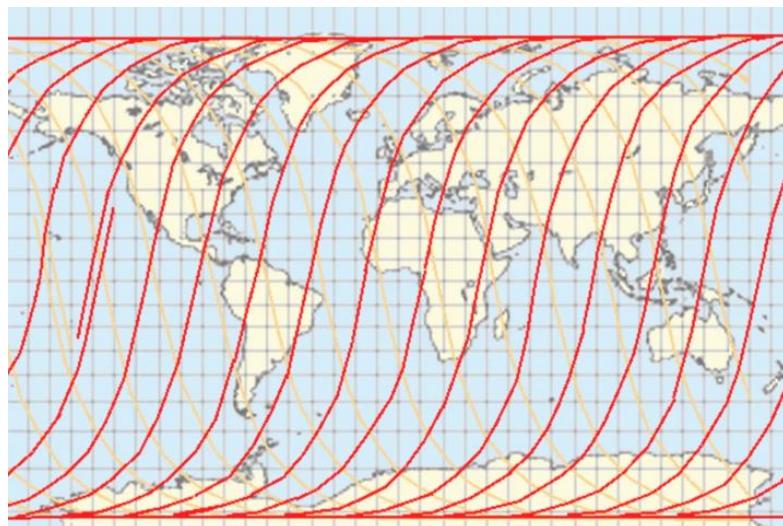
<sup>7</sup> <https://www.defense.gouv.fr/operations/forces-prepositionnees/forces-souverainete/forces-armees-polynesie-francaise-fapf>

Le site officiel du port autonome de Papeete précise que les infrastructures du port comptent plus de 3 000 mètres de quais et de pontons, dont un quai au long cours de 453 mètres composé de trois postes, destinés aux navires de commerce du type porte-conteneur ou cargo. En parallèle, un terminal à conteneurs d'une superficie de 140 000 m<sup>2</sup> permet le stockage des marchandises en vrac et des conteneurs de 20 à 40 pieds du trafic international. Pour accueillir les pétroliers, deux postes ont été aménagés à Fare Ute et à Motu Uta, d'une capacité maximale de 45 000 tonnes. Dans la zone récifale, se trouve un poste dédié au déchargement du gaz butane.

Situé à l'entrée de la zone sous douane de Motu Uta, un bâtiment de stockage de véhicules permet le stationnement des véhicules débarqués sur 4 niveaux pour une capacité de 500 places, libérant ainsi les surfaces au sol pour le traitement et le stockage des conteneurs. Un terre-plein de 3 700 m<sup>2</sup> au total, connexe au bâtiment, sert au stockage des engins lourds ou hors gabarit pour une capacité de 130 places. Les conteneurs frigorifiques disposent d'un espace dédié sur le terminal de commerce international de Motu Uta permettant leur alimentation en énergie électrique. Plus de 50 prises sont ainsi accessibles 24h/24 et 7j/7.

## II.8 - Capacité renseignement satellitaire

Les systèmes de renseignements optique (CSO, Pléiades, pléiades NEO) et d'Ecoute Elisa sont placés en orbite héliosynchrone. Ils survolent (chacun) donc sur une période de trois jours l'ensemble des points du globe. Voici la trace au sol des satellites Héliosynchrone :



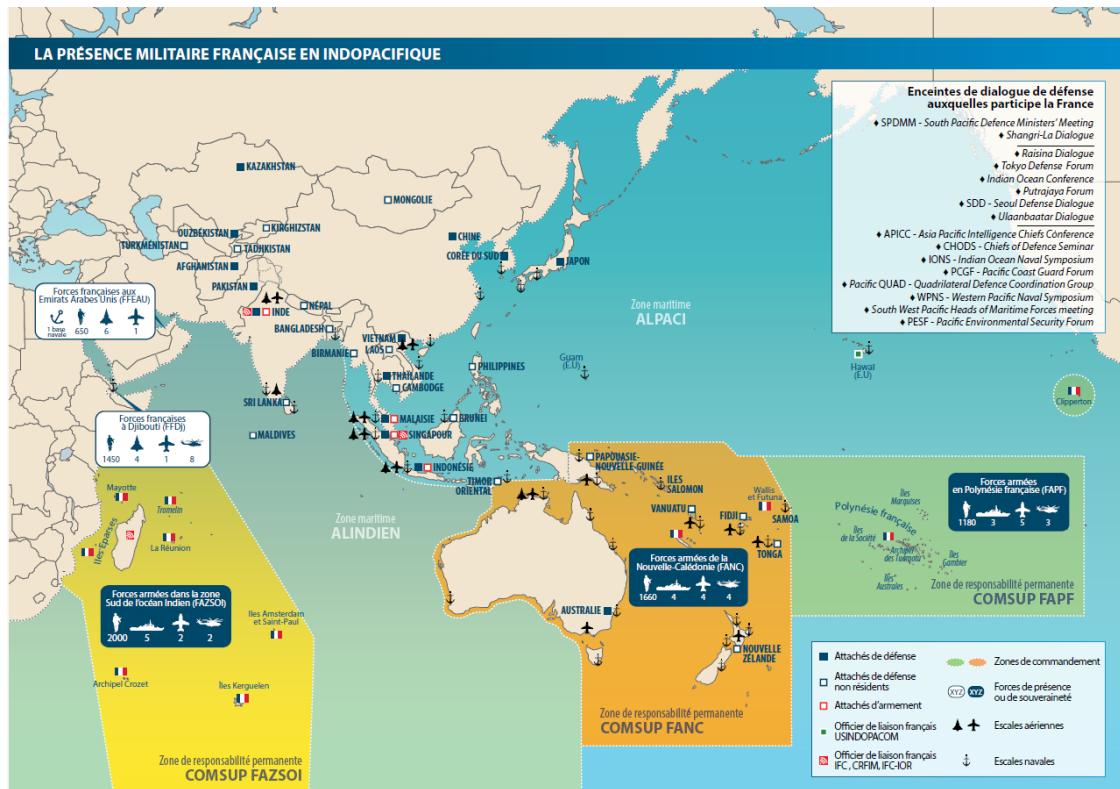
Les 3 satellites Ceres ont une orbite différente mais ils survolent également le globe dans sa quasi-totalité. La zone Pacifique est donc couverte par nos satellites de renseignement avec une capacité de revisite de 3 jours.

Cette capacité de revisite gagnerait certes à être améliorée, mais l'autre question est celle de l'analyse et de l'exploitation de la donnée spatiale à la Direction du renseignement Militaire (DRM). En effet, celle-ci est très chronophage et il y a une hiérarchie qui doit être faite avec notamment une augmentation des effectifs dédié à ce

secteur. La valorisation de la donnée spatiale et son traitement est aussi une question très importante qui se pose aujourd’hui.

Notre volonté de présence et de surveillance accrue dans l'océan Pacifique demandera d'augmenter le nombre de capteurs en vol (optique écoute) ainsi que les capacités d'analyse de la donnée afin de pouvoir avoir une vision globale des menaces dont celles qui se profilent dans le Pacifique.

## II.9 - Les relations entre les différents commandements de l'Indo-Pacifique



La carte illustre l'étendue du concept Indopacifique présenté au chapitre des Enjeux.

Elle clarifie les champs de compétences entre les différents commandements de la zone Indopacifique qu'ils soient terrestres, aériens et maritimes et inclut désormais clairement la zone de l'ASFAN dans la zone maritime d'Al PACI.

Le champ de cette étude se restreint volontairement au seul et immense océan Pacifique et les capacités réelles de la France à englober un espace maritime aussi gigantesque ainsi que le partage actuel des responsabilités et de zones maritimes entre notamment ALPACI et ALINDIEN iustifient cette restriction.

Cependant cette carte fait apparaître un manque d'unité de commandement de la zone Pacifique entre le COMSUP NC et le COMSUP FAPF / ALPACI. Si des protocoles d'intervention et de mise à disposition de moyens peuvent permettre un dialogue harmonieux et opératoire entre les deux commandements en cas d'opérations conjointes, la question de l'unité du commandement Pacifique mérite d'être examinée

notamment dans le cas d'une densification des moyens français à partir de notre plate-forme la mieux adaptée en superficie et en infrastructures, la Nouvelle-Calédonie.

Ce point, dont la réponse n'est pas aisée, est étudié dans la troisième partie de cette étude.

### **III. PERSPECTIVES**

#### **Quelles missions, quelle organisation et quels moyens pour une BIA renforcée en Nouvelle-Calédonie ?**

##### **III.1 - Missions**

L'augmentation du volume de forces interarmées en Nouvelle-Calédonie et le changement de braquet quant à la présence de la France et de l'UE dans le Pacifique ne changeraient pas pour autant le fond des missions qui sont actuellement dévolues aux forces : entraînement interarmées et interalliés, outil d'influence régionale pour affirmer notre statut de Nation du Pacifique, la présence de l'UE et outil d'intervention, notamment mais sans exclusive, pour des opérations humanitaires suite à des catastrophes naturelles et climatiques.

##### **III.2 - Une densification de toutes les composantes**

###### **III.2.1 - Renforcement Terre**

Le volume de forces terrestres déployées en permanence reste insuffisant pour assurer une présence significative notamment auprès des Alliés Le RIMAP- NC actuellement fort de :

- compagnie de commandement et de logistique,
- compagnie motorisée,
- compagnie parachutiste,
- compagnie interarmes,
- compagnie de maintenance,
- compagnie de réserve.

Devrait être utilement renforcé en permanence par :

- une 3<sup>e</sup> compagnie d'infanterie
- et en lieu et place de la compagnie interarmes :
  - une section de mortiers lourds de 120 mm,
  - un escadron de blindés légers,
  - une compagnie de travaux et d'aide au déploiement.

Le personnel de ces unités supplémentaires pourrait être soit du personnel permanent soit du personnel tournant, à l'instar de la compagnie parachutiste actuellement tournante et déployée pour des missions de généralement 4 mois.

Une densification de la compagnie de maintenance existante sera également nécessaire pour assurer la maintenance de NTI2 de l'équipement de ces nouvelles unités.

Par ailleurs et comme le préconise le rapport Folliot, le centre commando amphibie, actuellement anecdotique, devra être renforcé d'engins amphibies du type hydroglisseurs permettant l'emport d'eau moins une compagnie en une rotation (voir paragraphe renforcement maritime).

Il est à noter que la LPM 2024-2030 prévoit la dotation de 16 blindés SERVAL (véhicule blindé multi-rôle léger) pour la Nouvelle-Calédonie, soit la dotation d'une compagnie d'infanterie.

### **III.2.2 - Renforcement Air**

Les forces françaises de Nouvelle-Calédonie ne disposent actuellement que d'un escadron de transport aux capacités limitées :

- deux avions de transport tactique *Casa CN 235*
- trois hélicoptères de manœuvre *Puma*.

Compte tenu des distances considérables de la zone d'action potentielle, il serait souhaitable de renforcer de façon permanente cette capacité d'action aérienne par :

- un escadron de chasse du type de celui de Djibouti et fort de 4 *Mirage 2000-5*,
- un avion ravitailleur *MRTT*,
- un *A 400M*.

Ces renforts induiront un renforcement significatif des capacités de la base aérienne pour assurer le soutien et la maintenance de ces nouveaux équipements (non chiffrés à ce stade).

Ils nécessiteront également une augmentation de la surface de stockage du fret. Actuellement, seuls 3400m<sup>2</sup> sont disponibles à La Tontouta. Une cible à 7000m<sup>2</sup> apparaît réaliste en première approche.

Deux hélicoptères de manœuvre sont prévus pour la Nouvelle-Calédonie dans la LPM 2024-2030. A ce stade, nous ne savons pas s'il s'agit d'un remplacement ou d'un renforcement.

### **III.2.3 - Renforcement Marine**

#### ***III.2.3.1 Renforcement en moyens de surface***

Le déficit capacitaire des moyens maritimes est important. Certes un second patrouilleur de la classe Félix Eboué sera normalement déployé en 2025 et les Falcon 200 Guardian sont prévus pour être remplacés par des Falcons 2000 Albatros en 2025-2026. Il faut néanmoins impérativement augmenter les moyens de surveillance et d'intervention et notamment le nombre de navires et d'aéronefs disponibles sur zone. L'ajout d'une composante drone et l'amélioration du système de surveillance par satellite sont indispensables pour détecter et réprimer les activités illicites, pêche illégale et narcotrafic notamment. Concernant la pêche hauturière, la ZEE semble relativement préservée si l'on en juge par le relevé des présences AIS<sup>8</sup>. Mais la pression reste forte tout autour et les AIS des navires en infraction peuvent être volontairement stoppés : cette préservation apparente est vraisemblablement trompeuse.

La flotte cible pourrait être de quatre à six patrouilleurs et une frégate supplémentaire. A cet égard, le rapport Folliot souligne qu'il convient d'accélérer le renouvellement des

---

<sup>8</sup> L'AIS pour Automatic Identification System (système automatique d'identification SIA) est un système mondial de messages standardisés et automatiquement échangés entre bateaux à partir d'émetteurs-récepteurs de signaux radio et GPS.

frégates de surveillance classé Floréal. Leur retrait du service actif est prévu pour 2035. La prochaine LPM doit prendre en compte le besoin de bâtiments plus crédibles en Nouvelle-Calédonie. Le programme EPC (European Patrol Corvettes) devrait voir la pose de la quille d'un premier navire en 2026, pour une livraison en 2030. Ce programme est dimensionnant pour la capacité militaire de nos outre-mer.

Il faut également améliorer la formation des acteurs locaux, via le SAMNC, le service des affaires maritimes de Nouvelle-Calédonie, en organisant davantage d'exercices de crise visant à améliorer l'interopérabilité entre les nombreux acteurs. Le SAMNC est un service mixte État français / Gouvernement local, chargé de la sécurité des navires, de la formation professionnelle et du contrôle des escales internationales (1200 escales annuelles environ). Pour mémoire, l'exportation du nickel néo-calédonien représente environ 8% de la production mondiale. Il s'effectue essentiellement vers la Chine (40%), le Japon (25%) et la Corée du Sud (15%). Le port de Nouméa représente un enjeu important. À lui seul il totalise 50% du trafic de l'outre-mer français.

Il convient notamment d'améliorer la coordination avec la gendarmerie maritime et ses agents pour le contrôle des navires étrangers.

Il convient également de renforcer la coopération internationale avec la Nouvelle Zélande et l'Australie.

Il faut enfin mettre en place des capacités océanographiques d'exploration et de surveillance des fonds marins, qui constituent dans cette zone de véritables enjeux.

### ***III.2.3.2 Renforcement des moyens amphibiés***

Le rapport d'information sur l'outre-mer du sénateur FOLLIOT (2021-2022) attire l'attention sur la nécessité absolue de rétablir une capacité amphibie pour nos outre-mer, en acquérant des hydroglisseurs, tels que ceux développés par les Japonais. De tels engins permettent en effet aisément de mettre des troupes à terre en s'affranchissant d'infrastructures portuaires et en débarquant au plus près des zones souhaitées.

### ***III.2.3.3 Déploiement d'une base de drones maritimes***

Le déploiement d'une base de drones, notamment maritimes, apparaît essentiel pour répondre aux enjeux de demain de la France dans le Pacifique.

Les objectifs de cette nouvelle base pourraient être (liste non exhaustive) de :

- mieux surveiller les câbles sous-marins Gondwana et Picot,
- protéger les routes maritimes desservant la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna,
- surveiller les sites potentiels d'exploration et d'exploitation des fonds marins,
- lutter contre le trafic de drogue par des navires de surface ou des navires semi-sous-marins,
- répondre aux menaces de type pêche illégale.

A cette fin, la modernisation et le développement des infrastructures du port de Nouméa et de la base navale de Chaleix (ou d'un site adjacent comme la baie de l'Orphelinat) doivent devenir une priorité. Les infrastructures existantes et la présence militaire constituent de véritables atouts.

À partir de cette base agrandie et modernisée pourraient être opérés et récupérés des drones marins ou sous-marins :

- des drones de surface type Seaquest de Naval Group,
- des VSA (véhicules sous-marins autonomes) selon missions pré-programmées, à long ou moyen rayon d'action (500km ou 250km)
- des VST (véhicules sous-marins télécommandés) contrôlés en temps réels par des opérateurs. Ils sont connectés à un navire ou une station par un câble et permettent des opérations en temps réel sur des navires suspects ou des installations sous-marines critiques,
- des drones autonomes type XL-UUV ou Ulyx d'Ifremer. Ceux-ci auraient une portée de 500 à 1000 kms et accéderaient potentiellement à des profondeurs de 100 à 6000 m.

Des drones aériens de longue portée complèteraient cette panoplie et devraient pouvoir être opérés à partir de la terre et d'une plate-forme maritime.

Elle nécessiterait :

- des constructions ou adaptation de quais pour lancement et récupération de drones,
- la création d'un centre de contrôle (PC OPS avec système de communication acoustique et satellitaire),
- des structures de maintenance pour réparation et recharges des piles à combustibles ou des batteries de lithium.
- un accès à la mer.

La mise en place de cette base pourrait se faire en liaison avec l'ouverture en 2027 du Centre de Naval Group à La Londe-Les-Maures (Var). Elle pourrait servir de projet pilote pour nos autres outre-mer. Cette opération pourrait être menée, avec Naval Group, et en partenariat avec l'IFREMER et la marine nationale.

Il est à noter que la LPM 2024-2030 prévoit l'augmentation des capacités de surveillance par drones et avions légers de surveillance mais dans des quantités et une ventilation dont nous n'avons pu avoir connaissance.

### ***III.2.3.4 Déploiement permanent d'un SNA***

Le déploiement permanent d'un SNA impliquerait des coûts très élevés et des besoins en infrastructures à Nouméa difficiles à concrétiser. La base dispose déjà d'un quai sous-marin, mais cela serait insuffisant. Il conviendrait notamment de traiter la problématique de la sécurité nucléaire vis-à-vis de la ville de Nouméa. Les investissements nécessaires seraient disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus. Par ailleurs, cette présence pourrait être perçue politiquement comme une escalade vis-à-vis des États voisins qui n'acceptent pas le nucléaire. Les missions militaires des SNA sont surdimensionnées par rapport aux besoins locaux.

L'intensification de déploiements périodiques est toutefois souhaitable, pour marquer l'engagement de la France concernant le maintien de sa présence dans la zone. En 2023, le déploiement du SNA Améthyste s'est effectué pour la première fois depuis 20 ans dans le cadre d'une mission en Indo-Pacifique. Ces déploiements sont encore trop rares. Ils auraient une vraie signification politique et sont, dans cette perspective, à développer.

### **III.2.5 - Renforcement renseignement satellitaire**

S'agissant de la question du renseignement satellitaire, elle doit être posée dans le cadre général d'une politique satellitaire globale.

En effet et de façon générale, l'augmentation du nombre de satellites de renseignement optique et écoute doit s'accompagner d'une montée en puissance de notre capacité d'analyse et de valorisation de la donnée, une donnée acquise et non traitée étant une donnée perdue. Cet effort sur l'analyse des données spatiales permettra d'acquérir de meilleures connaissances sur des zones géographiques aujourd'hui moins prioritaires comme le Pacifique, qui, on le sait, devient une zone privilégiée pour une Chine expansionniste.

L'Espace doit être aussi au service de nos territoires ultra-marins dans cette région : Nouvelle-Calédonie et Polynésie, qui sont, par ailleurs, des atouts encore peu exploités pour la surveillance de l'espace. Il faut encourager des sociétés de SSA (Space Situational Awareness dont l'objectif est de détecter les débris, les actes hostiles et d'identifier les missions des satellites ennemis) à y planter des capteurs radars et optiques pour surveiller les parties d'orbites invisibles depuis la métropole. Aujourd'hui les satellites militaires et civils français et européens dépendent des données américaines pour assurer leur sécurité en orbite. Paradoxalement, la France dépense énormément d'argent pour garantir sa souveraineté d'accès à l'Espace, mais peu d'argent pour assurer sa souveraineté en surveillance de l'Espace.

Augmenter nos capacités de renseignement de façon massive pour obtenir une utilisation tactique et opérationnelle des données spatiales, assurer la redondance de nos communications par la mise en orbite de constellations télécoms en orbite basse et assurer l'autonomie de la surveillance de l'Espace va nécessiter d'engager de gros budgets militaires. Ces engagements devront être compensés par des économies sur d'autres domaines moins essentiels du spatial militaire.

Des crédits sont déjà fléchés dans la LPM 2025-2030 et l'éventuelle augmentation du budget de la défense n'est pour l'instant qu'au stade déclaratoire et incertain au vu de l'état des finances publiques de notre pays. **La prudence doit donc nous pousser à proposer une stratégie pour le spatial de défense dans une enveloppe budgétaire équivalente ou seulement légèrement supérieure.** Des économies sont possibles en arrêtant le développement de missions militaires peu pertinentes, par exemple celles d'action dans l'Espace (satellites détruisant d'autres satellites) et les missions d'observation hyperspectrales (faisant du déleureage mais qui sont peu prometteuses). Une dernière source d'économie pour conduire les futures missions spatiales serait d'utiliser davantage qu'aujourd'hui les ressources humaines et les talents du CNES. Les ingénieurs du Centre Spatial de Toulouse sont sous-employés sur les programmes militaires, la DGA préférant étonnamment payer les ingénieurs de TAS ou ADS plutôt que de profiter d'agents de l'Etat disponibles et extrêmement compétents.

### **III.2.5 – Rotation d'unités européennes**

Du point de vue juridique ou politique, rien ne s'oppose à une montée en puissance de la présence militaire européenne dans l'indopacifique pour donner corps à la dimension défense et sécurité de la stratégie indopacifique de l'UE. Encadrée et facilitée par la France, grâce à l'atout incomparable que constituent La Réunion dans l'océan Indien et la Nouvelle-Calédonie dans la Pacifique, une telle évolution est non seulement possible mais pertinente.

Les instruments communs à la coordination européenne de la défense peuvent être mobilisés pour associer à la France d'autres États européens et leurs forces armées dans l'affirmation de la stratégie indopacifique de l'UE. Celle-ci pourrait aboutir à la création d'une force européenne modulaire pour la zone indopacifique, basée ponctuellement à Nouméa.

En prévoyant des patrouilles maritimes coordonnées, la projection de forces - y compris aériennes - et des coopérations avec des partenaires de la région comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une telle présence militaire européenne, à la fois symbolique et opérationnelle, serait parfaitement cohérente avec les objectifs de l'UE et concrétiseraît le pilier "sécurité et défense" de sa stratégie indopacifique.

Comme plateforme européenne dans le Pacifique sud, la Base de Nouméa offrirait un point d'ancrage logistique, un lieu d'entraînement et de coordination régionale, et un hub pour les missions humanitaires ou de réponse aux catastrophes dans la région.

Les intérêts stratégiques convergents des États membres, en particulier le renforcement de la sécurité des routes maritimes - sujet crucial pour l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie - mais aussi la stabilité stratégique globale qui est d'intérêt commun pour contrer des pressions chinoises de moins en moins hybrides et, enfin, l'accroissement de la visibilité et de l'autonomie géopolitique européenne vis-à-vis des États-Unis et de l'AUKUS constituent autant de raisons d'envisager une montée en puissance progressive de la présence européenne en Nouvelle-Calédonie. Celle-ci connecterait enfin le pilier "sécurité et défense" de la stratégie européenne indopacifique à un territoire réel et plus à une abstraction théorique.

### **III.2.6 - Capacités et délais de montée en puissance en cas de crise**

En cas d'engagement dans une crise grave, les moyens français du Pacifique pourraient se trouver rapidement insuffisants et la gravité de la situation nécessiter une génération de forces à partir de la métropole.

Sans préjuger des moyens effectivement nécessaires à cette projection de forces ou de puissance, il importe de garder à l'esprit un ordre de grandeur pour qu'un tel déploiement soit effectif :

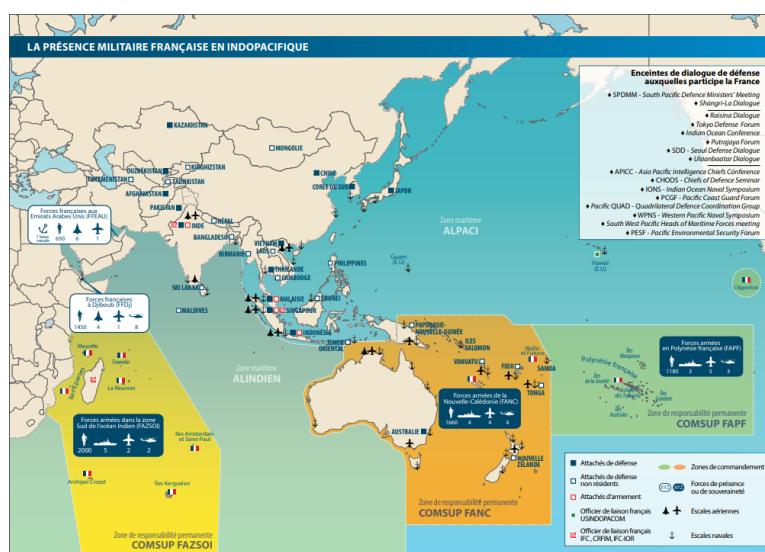
- **Un échelon d'urgence** pourrait être mis en place par voie aérienne. Hors délais proprement dits de génération de forces et de préparation des unités, qui seraient prises très vraisemblablement à partir du dispositif d'alerte GUEPARD, le délai

d'acheminement d'une force de 800 hommes pourrait être inférieur à une semaine.

S'agissant des moyens aériens et sur la base des enseignements tirés lors de l'exercice HEIFARA 2021 (déploiement en 40 heures de 2 MRTT ravitailleurs + 2 gros porteurs A 400M + 3 Rafale), un déploiement similaire dans l'urgence pourrait être envisagé dans l'ordre de 8 à 15 jours.

- S'agissant de **l'échelon de consolidation** (déploiement par exemple d'une partie d'un groupe aéronaval) qui viendrait plutôt par voie maritime, un délai d'un mois minimum est à envisager. Cet échelon lourd acheminerait également toute la logistique pour permettre à la force de durer.  
Il est à noter cependant que, dans cette perspective, les capacités de stockage du fret maritime et surtout aérien en Nouvelle-Calédonie pourraient rapidement être saturées, créant ainsi une vulnérabilité qu'il convient d'anticiper par un travail de recensement des zones potentielles et sécurisées de stockage.
- La **mise en place de flux logistiques réguliers** pour une force expéditionnaire de 3 à 5000 hommes demanderait de l'ordre de 3 à 6 mois.

### III.2.7 - Organisation du commandement



Dans l'Océan Pacifique, deux commandements se partagent actuellement cette immensité maritime :

- ALPACI qui est également le COMSUP Polynésie, stationné à Papeete,
- COMSUP Nouvelle-Calédonie, stationné à Nouméa.

Dans une vision Indo-Pacifique, trois autres commandements sont à mentionner :

- ALINDIEN stationné aux EAU,
- le COMSUP FAZSOI stationné à la Réunion,
- le COMFOR Djibouti, stationné à Djibouti.

Si l'on conserve la focale sur le seul océan Pacifique, plusieurs centres d'intérêt majeur écartèlent potentiellement nos forces compte tenu de l'immensité des zones de responsabilité et de la situation géographique excentrée des deux commandements français actuels par rapport au centre de gravité du Pacifique et aux principales routes maritimes :

- Privilégier la surveillance de la ZEE induit de maintenir les commandements « au plus près » c'est-à-dire dans les possessions françaises actuelles (Nouméa et Tahiti),
- La position de la Nouvelle-Calédonie jouit d'une « proximité » certaine avec deux poids lourds régionaux, l'Australie et la Nouvelle Zélande, et l'île reste proche de petits pays mais pour lesquels l'action et l'aide de la France peuvent être significatives (Vanuatu, Papouasie Nouvelle Guinée...),
- La diplomatie de défense avec les pays de l'ASEAN et avec les pays côtiers des principales routes maritimes (Cambodge, Viêt Nam, Chine Japon...) milite plutôt pour un positionnement d'un centre de coordination plus au Nord, par exemple à Singapour ou en Malaisie mais un tel positionnement nécessite un accord de défense avec le pays tiers de stationnement ... avec la fragilité politique inhérente à un tel accord surtout en cas de durcissement de notre attitude à l'égard de la Chine,
- L'affirmation de la liberté des mers dans la mer de Chine méridionale, zone très sensible pour les pays riverains, passe par des transits maritimes français réguliers de bâtiments français dans ces eaux contestées et notamment à proximité des îles Spratleys et dans le détroit de Taïwan,
- la diplomatie de défense avec les pays d'Amérique du Sud et notamment le Chili ne doit pas être négligée et dans ce cas, Tahiti apparaît comme la base française « la moins éloignée » de notre centre d'intérêt,
- Il n'existe pas, à notre connaissance, de forum organisé annuellement entre les différents commandements français du Pacifique et les attachés de défense en poste dans les pays riverains de cet océan.

Ces prémisses étant posées, deux options d'organisation du commandement sont possibles :

- Une organisation inchangée avec les deux commandements actuels responsables chacun de leur zone de responsabilité. Pour contrebalancer l'éloignement des commandements français des centres de gravité du Pacifique, un forum des attachés de défense, tenu de façon régulière et par exemple annuellement, est à privilégier et à organiser en relation avec la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS) du ministère des armées. Il pourrait être positionné à Paris ou dans un des pays de l'ASEAN et regrouper ALPACI - COMSUP FAZSOI et les attachés de défense français en poste dans les pays riverains du Pacifique. Pour renforcer son utilité et son rayonnement, il pourrait être doté d'un secrétariat permanent dirigé par un officier supérieur du grade de colonel / capitaine de vaisseau et dont le rôle serait d'effectuer une veille permanente de la situation diplomatique et militaire des pays riverains de l'océan Pacifique et d'en diffuser très régulièrement des synthèses aux attachés de défense français de la zone ainsi qu'aux deux commandements français.

- La création d'un commandement COMASIE serait plus essentiellement en charge de la diplomatie de défense avec les différents pays riverains du Pacifique. Il serait positionné à demeure dans un pays de l'ASEAN. Le choix de Singapour est avancé par certains experts, en raison de liens anciens avec l'armée de l'air française. Cet état-major n'aurait pas de vocation opérationnelle, car il est inenvisageable de dégarnir en moyens opérationnels nos territoires français à Tahiti et Nouméa au profit de ce potentiel COMASIE. En effet, ces moyens sont indispensables à l'exercice des responsabilités du COMSUP FAZSOI et ALPACI. Par ailleurs, il serait particulièrement inconséquent de quitter nos propres territoires français pour nous installer dans un pays tiers ... si tant est que nous trouvions un pays volontaire pour accueillir une base française sur son sol, qui apparaîtrait immédiatement comme une action directement dirigée contre la Chine.

En conséquence, les rédacteurs de l'étude privilégièrent la première option qui a l'avantage d'avoir une empreinte au sol moindre et qui peut répondre à l'ensemble des problématiques posées.

### **III.3 - Budget**

#### **III.3.1 - La LPM 2024 – 2030, un effort certain ...**

Consolider nos forces de souveraineté dans les outre-mer a été présenté comme l'une des priorités du projet de loi de programmation 2024-2030. Un budget de 13 milliards d'euros y est dédié. Il prévoit :

- La livraison de six patrouilleurs outre-mer (POM), la mise en place de 65 Serval (dont 16 pour la Nouvelle-Calédonie),
- Six hélicoptères de manœuvre (dont deux pour la Nouvelle-Calédonie),
- Des crédits supplémentaires pour l'infrastructure hors hébergement et logement (800 millions d'euros),
- Une augmentation du personnel d'active (800 personnels),
- Un doublement des réservistes pour atteindre le chiffre de 4200 réservistes à l'horizon 2030,
- Ainsi que, sur un autre axe prioritaire, l'augmentation des capacités de surveillance par drones, avions légers de surveillance, ou observation à partir de l'espace.

#### **III.3.2 - ...Mais insuffisant au regard des enjeux et des ambitions**

Cet effort reste néanmoins insuffisant. Il contribue à réparer des forces de souveraineté mises à mal depuis plusieurs décennies. Il ne permet pas de retrouver l'état des lieux antérieur à 2008, et a fortiori de renforcer le dispositif pour le mettre au niveau des enjeux d'aujourd'hui.

L'on sait par ailleurs que les lois de programmation militaire ont toutes tendance à reporter en fin de période l'essentiel de l'effort et à supprimer précisément ces fins de

période pour lancer une nouvelle loi de programmation, campant sur les projets inachevés de la précédente. Il en sera vraisemblablement ainsi de la LPM actuelle.

Il faut également souligner que les outre-mer font traditionnellement, dans toutes les LPM précédentes, l'objet d'arbitrages défavorables et de coups de rabots successifs plus importants que ceux portant sur les crédits métropolitains.

Rappelons qu'une vraie réflexion stratégique préalable a manqué lors de l'élaboration de la LPM. La revue nationale stratégique de 2022 a été très rapidement menée, en s'en tenant aux problématiques d'avant la guerre en Ukraine. La LPM actuelle n'est ainsi qu'une loi de transition, et non de transformation.

Le prochain exercice de programmation sera donc essentiel. L'article 8 de la LPM prévoit une **actualisation de celle-ci par la loi avant la fin 2027**, précédée d'une actualisation de la revue nationale stratégique. Ces actualisations peuvent être utilisées pour intégrer de nouvelles priorités, des réallocations ou des augmentations de crédits dédiés à la Nouvelle-Calédonie. Ces actualisations seront également suivies de la mise en place avant le 30 juin 2028 d'une commission chargée de l'élaboration d'un nouveau livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale en vue de la prochaine loi de programmation.

Il faut donc utiliser toutes ces échéances pour inscrire dans l'actuelle et la future LPM, la mise en place de tous les éléments nécessaires au renforcement des forces armées dans l'espace néo-calédonien. De manière optimale, cela pourrait se faire sous la forme de crédits spécifiques clairement identifiés, par exemple un fonds affecté à la Nouvelle-Calédonie.

### **III.3.3 - L'alternative budgétaire : mise en place d'un fonds dédié ambitieux ou traitement de l'urgence.**

Dans une première approche, deux options sont possibles en complément des crédits déjà fléchés dans l'actuelle LPM :

- H1 : Une allocation supplémentaire d'environ 500 millions d'euros permettrait, de manière relativement modeste, de traiter les urgences à court terme.  
Elle permettrait de renforcer les capacités d'accueil de la base navale de Chaleix (150 millions), créer une base de drones maritimes (100 millions), renforcer la base aérienne de La Tontouta (120 millions), mettre en place des moyens amphibies spécifiques (50 millions), prévoir un Patrouilleur Outre-Mer supplémentaire (50 millions), et éventuellement si cette option est retenue, mettre en place une antenne / centre de coordination à Singapour afin de se replacer au cœur des enjeux de l'Indo-Pacifique. Cette mise en place représente une dépense d'environ 50 millions sur la durée de la LPM pour le secrétariat général permanent du forum des Attachés de défense du Pacifique. Une autre option pourrait être de localiser ce secrétariat permanent à Paris et permettrait alors de reventiler ces 50 M€ sur d'autres projets.
- H2 : La mise en place d'un fonds dédié, ambitieux, de l'ordre de 2,5 milliards d'euros sur 2025-2030, intégré dans une modification de la LPM, permettrait de transformer la Nouvelle-Calédonie en véritable hub stratégique.

En modernisant les bases navale et aérienne de Chaleix et de La Tontouta (950 millions), en renforçant la surveillance avec drones, patrouilleurs outre-mer et navire hydrographique (850 millions), en développant les capacités amphibies (400 millions), et en investissant dans la résilience locale, la cyberdéfense et la formation des personnels locaux (300 millions), la France sécuriserait ses intérêts dans la zone Indo-Pacifique, tout en générant des retombées économiques positives sur les territoires.

Ce fonds, ambitieux mais réalisable via une réallocation partielle ou des financements complémentaires, consoliderait la posture française face aux défis régionaux d'ici à 2030 et constituerait un signal politique fort.

Le choix entre ces deux options doit évidemment être effectué en fonction des autres contraintes liées à la mise à niveau indispensable de l'actuelle LPM, sans perdre de vue que ces deux options pourraient être successives et totalement ou partiellement cumulatives.

## CONCLUSION

Cette étude sur le renforcement des capacités militaires françaises en Nouvelle-Calédonie n'a pas de prétention à l'exhaustivité. Elle a souhaité poser les bases d'un renforcement qui soit à la fois significatif au regard du niveau d'ambition de la France et de l'Union européenne dans le centre de gravité mondial que sera l'océan Pacifique au XXI<sup>e</sup> siècle mais aussi réaliste au vu des capacités de la puissance moyenne qu'est aujourd'hui notre pays.

Les préconisations avancées dans cette étude ont voulu s'inscrire dans le cadre plus général des enjeux stratégiques et défis que la France et l'Union européenne auront à relever pour renforcer et consolider leur statut respectif de Nation du Pacifique et d'acteur global aux yeux de toutes les autres nations riveraines et pour faire valoir leur position et leurs intérêts dans la confrontation qui se prépare entre les deux géants chinois et américain.

Dans cette perspective, la crédibilité internationale de nos forces armées construite par des décennies d'engagement opérationnel, notre industrie de défense de rang mondial et bien sûr notre statut de puissance dotée et de membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU confèrent à la France une place singulière et reconnue qu'il convient de consolider et qu'il importe de continuer à affirmer. Non seulement pour elle mais pour la crédibilité de l'UE. Nul doute qu'une montée en puissance de nos forces en Nouvelle-Calédonie y contribuera. L'engagement financier nécessaire pour important qu'il soit ne peut être ni sous-estimé ni récusé au risque d'un réel et probablement définitif déclassement international de la France et d'une relégation en seconde division de l'Europe.

Dans une perspective de politique intérieure enfin et après les terribles émeutes insurrectionnelles de 2024, le chemin de l'apaisement reste étroit entre le refus de l'indépendance confirmé par trois référendums successifs et l'impossibilité du statu quo. Le renforcement significatif de notre présence militaire sur l'île constituera une preuve de l'engagement de la métropole à reconstruire une société et contribuera, par ses retombées économiques au redressement économique du Caillou.

Le renforcement de notre présence militaire en Nouvelle-Calédonie s'inscrit donc à la croisée d'un enjeu stratégique mondial et d'un défi pour la contribution au redressement économique et social de l'île. Il contribuera ainsi au rayonnement de notre pays, à l'affirmation de son unité et de son indivisibilité et à la crédibilisation du projet européen.



# **PATRIOTS**

**FOR EUROPE FOUNDATION**

Étude publiée par Patriots for Europe Foundation  
25 Boulevard Romain Rolland - 75014 – Paris – France  
Numéro de SIRET : 823 400 239 00021  
Président de Patriots for Europe Foundation : András Laszlo  
Directeur : Raphaël Audouard  
Publié en 2025  
[contact@pfe-foundation.eu](mailto:contact@pfe-foundation.eu)  
[www.pfe-foundation.eu](http://www.pfe-foundation.eu)